

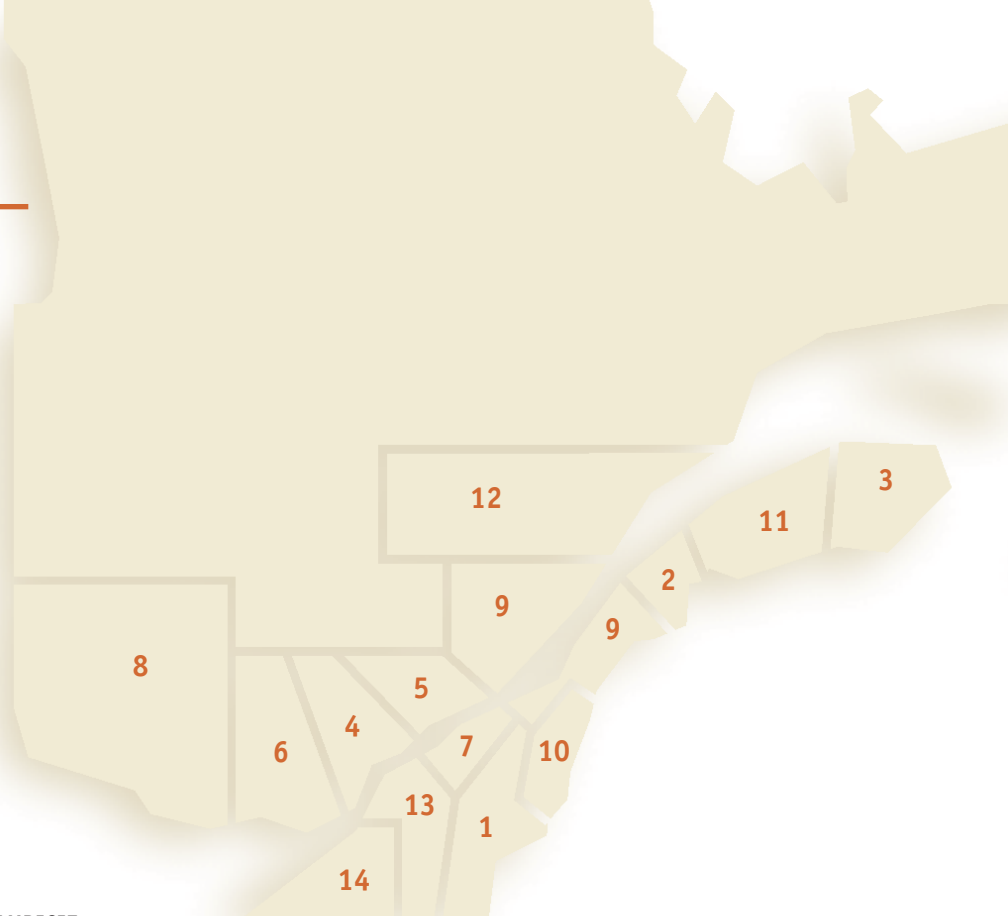
Rapport annuel **2001** *Annual Report*



Des gens de cœur

Des gens de cœur

4	Régions <i>Regions</i>
6	Jérôme Landry, 25 ans, des racines et du cœur <i>Jérôme Landry, 25 years old, strong roots and a good heart</i>
8	Faits saillants 2001 <i>Highlights – 2001</i>
10	Message du président <i>Message from the Chairman</i>
12	Conseil d'administration <i>Board of Directors</i>
13	Structure organisationnelle <i>Organization Chart</i>
14	Politique laitière nationale <i>National Dairy Policy</i>
16	Mise en marché du lait <i>Milk Marketing</i>
18	Les Montcalm, du cœur en chœur! <i>The Montcalms, heart to spare!</i>
20	Transport du lait <i>Milk Transportation</i>
23	Contingentement <i>Quota</i>
26	Contrôle de la qualité <i>Quality Control</i>
30	Caroline Dubois et Yves Montplaisir, du courage et du cœur <i>Caroline Dubois and Yves Montplaisir, courage and heart</i>
32	Contrôle du volume et de la composition <i>Volume and Composition Control</i>
34	Finances et administration <i>Finance and Administration</i>
36	Technologie et information de gestion <i>Technology and Management Information</i>
37	Recherche économique <i>Economic Studies</i>
40	Formation et information <i>Training and Information</i>
42	Florent Lapierre et Céline Richard, respect et solidarité à cœur <i>Florent Lapierre and Céline Richard, taking respect and solidarity to heart</i>
44	Publicité et promotion <i>Advertising and Promotion</i>
47	États financiers <i>Financial Statements</i>



1 ESTRIE

* *Mariane Paré*
4300, boul. Bourque
Rock Forest (Québec)
J1N 2A6
Téléphone: (819) 346-8905
Télécopieur: (819) 346-2533
Courriel: estrfplq@upa.qc.ca

2 CÔTE-DU-SUD

* *Isabelle Desrosiers*
1120, 6^e Avenue, C.P. 100
La Pocatière (Québec)
G0R 1Z0
Téléphone: (418) 856-3044
Télécopieur: (418) 856-5199
Courriel: cdusfplq@upa.qc.ca

3 GASPÉSIE

* *Charles-Edmond Landry*
172, boul. Perron Est, C.P. 9
Caps-Noirs (Québec)
G0C 1C0
Téléphone: (418) 392-4466
Télécopieur: (418) 392-4862
Courriel: gaspfplq@upa.qc.ca

4 LANAUDIÈRE

* *Nathalie Michaud*
110, rue Beaudry Nord
Joliette (Québec)
J6E 6A5
Téléphone: (450) 753-7486
Télécopieur: (450) 759-7610
Courriel: lanafplq@upa.qc.ca

5 MAURICIE

* *Réjean Gervais*
230, rue Vachon
Cap-de-la-Madeleine
(Québec) G8T 8Y2
Téléphone: (819) 378-4033
Télécopieur: (819) 371-2712
Courriel: maurfplq@upa.qc.ca

6 LAURENTIDES

* *Serge Deshaies*
55, rue Grignon
Saint-Eustache (Québec)
J7P 4X1
Téléphone: (450) 472-0440
Télécopieur: (450) 472-8386
Courriel: laurfplq@upa.qc.ca

7 CENTRE-DU-QUÉBEC

* *Normand Trodéchaud*
1940, rue des Pins
Nicolet (Québec)
J3T 1Z9
Téléphone: (819) 293-5838
Télécopieur: (819) 293-6698
Courriel: splcq@upa.qc.ca

8 ABITIBI – TÉMISCAMINGUE

* *Luc Charest*
970, avenue Larivière
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 4K5
Téléphone: (819) 762-0833
Télécopieur: (819) 762-0575
Courriel: abitfplq@upa.qc.ca

9 QUÉBEC

* *Hubert Boivin*
5185, rue Rideau
C.P. 4000
Ancienne-Lorette (Québec)
G2E 5S2
Téléphone: (418) 872-0770
Télécopieur: (418) 872-3386
Courriel: quebfplq@upa.qc.ca

10 BEAUCE

* *Mario Rodrigue*
2550, 127^e Rue
Saint-Georges-Est (Québec)
G5Y 5L1
Téléphone: (418) 228-5588
Télécopieur: (418) 228-3943
Courriel: bcefplq@upa.qc.ca

11 BAS-SAINT-LAURENT

* *Éric Pagé*
284, rue Potvin
Rimouski (Québec)
G5L 7P5
Téléphone: (418) 723-2424
Télécopieur: (418) 723-6045
Courriel: bstlfplq@upa.qc.ca

12 SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN

* *Claire Simard*
3635, rue Panet
Jonquière (Québec)
G7X 8T7
Téléphone: (418) 542-5666
Télécopieur: (418) 542-3011
Courriel: sagfplq@upa.qc.ca

13 SAINT-HYACINTHE

* *Roch Guay*
3800, boul. Casavant Ouest
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 8E3
Téléphone: (450) 774-9154
(450) 467-1124
Télécopieur: (450) 778-3797
Courriel: sthyfplq@upa.qc.ca

14 SAINT-JEAN – VALLEYFIELD

* *Catherine Turgeon*
6, rue Dumoulin, C.P. 1140
Saint-Rémi (Québec)
J0L 2L0
Téléphone: (450) 454-5115
Télécopieur: (450) 454-6918
Courriel: stjvfplq@upa.qc.ca

* Secrétaire
* Secretary

Des gens de cœur

La production laitière au Québec, c'est avant tout l'affaire de gens de cœur. Des hommes et des femmes qui ont du cœur au ventre et à l'ouvrage; qui ont le cœur à la bonne place et sont animés de valeurs de solidarité et de coopération sur leurs fermes et dans la mise en marché collective de leur produit. C'est l'affaire de familles en amour avec leur coin de terre et leur profession, ayant à cœur leur environnement et la qualité de leur produit. Des gens de cœur vivant et travaillant sur des fermes laitières de taille humaine, efficaces, diverses dans leurs caractéristiques et qui façonnent le paysage rural québécois.

Dans les pages qui suivent, quatre brefs portraits vous amènent à la rencontre de ces gens de cœur que sont les producteurs laitiers du Québec.



PEOPLE WITH HEART Dairy farming in Quebec is above all the work of people with heart. Men and women whose heart is strong and are willing to work; whose heart is in the right place; who are motivated by the values of solidarity and cooperation on their farms in the collective marketing of their product. It is the occupation of families who love where they live and their work, who take their environment and the quality of their product to heart. People with heart who live and work on efficient dairy farms that have a human scale, with the diverse characteristics that shape the Quebec countryside.

In the pages that follow, four brief portraits that will introduce you to people with heart who are the dairy farmers of Quebec.



Jérôme Landry, 25 ans, des racines et du cœur

*En arrière: Jérôme Landry;
au centre: Raymond Landry et
Amélie Fortin, l'amie de Jérôme;
en avant: Françoise Thibault.*

En 1771, Pierre Landry s'installe sur la 3^e concession de la seigneurie Gamache, à Cap-Saint-Ignace, avec sa jeune épouse Marguerite-Ursule Gamache. Cet Acadien, arrivé au Québec après la déportation de 1755, bâtit sa maison et défriche son lot dans ce beau coin de pays de la Côte-du-Sud, face au fleuve, à l'île aux Grues et aux montagnes de Charlevoix. Merveilleux paysage s'il en est un pour oublier les malheurs du déracinement.

Huit générations plus tard, en 1997, Jérôme Landry s'associe à Raymond, son père, et à Françoise Thibault, sa mère, pour cultiver le sol ancestral. Ce n'est toutefois pas le poids de cet héritage qui l'a poussé à s'établir. «Je ne me suis jamais senti obligé d'assurer la relève», affirme sans détour le jeune homme. «Je reprends la terre parce que j'aime ça. J'aime les vaches, j'aime cultiver et j'aime mon coin de pays.»

C'est cet amour de l'agriculture, dont il dit qu'elle est avant tout un mode de vie, qui est le meilleur gage d'avenir pour la Ferme ancestrale Landry.

Jérôme Landry, 25 years old, strong roots and a good heart

In 1771, Pierre Landry moved to the 3rd concession of the Seigneurie Gamache at Cap-Saint-Ignace with his young wife Marguerite-Ursule Gamache. This Acadian, who had returned to Quebec after the 1755 deportation, built his home and cleared his land in this lovely section of the Côte-du-Sud, along the river at Île aux Grues and the Charlevoix mountains. The kind of marvelous site that, if such a thing is possible, might help him forget the miseries of being uprooted.

Eight generations later, in 1997, Jérôme Landry joined Raymond, his father and Françoise Thibault, his mother, to cultivate the ancestral lands. However, it is not the weight of this legacy that persuaded him to farm. "I never felt under any obligation to take over," the young man said immediately. "I went into farming because I love it. I love the cows, I love the work and I love my corner of the world."

It is his love of farming, which he says is above all a way of life, that offers the best promise of the future for the *Ferme ancestrale Landry*.



*«Grossir n'est pas
l'unique solution
d'avenir pour les
fermes laitières.
Il y aura toujours
de la place pour
de plus petites
fermes si elles
sont efficaces.»*

FERME ANCESTRALE LANDRY INC.

Propriétaires

Jérôme Landry, Raymond, son père, et Françoise Thibault, sa mère.

Localisation

Cap-Saint-Ignace, région de la Côte-du-Sud.

Troupeau

Une soixantaine de têtes de race Holstein, dont 33 vaches.

Production

Près de 9000 kg par vache (PATLQ régulier depuis 1980) pour des livraisons annuelles d'environ 300 000 litres de lait.

Bâtiments

Grange-étable (1979) agrandie en 1993 pour loger aussi les deux chevaux de trait et les génisses; remise à machinerie construite en 1998; gestion de fumier solide sur plate-forme de béton avec muret.

Cultures

70 ha (dont 20 loués): prairies de luzerne et de mil; orge; pâturages de trèfle ladino, de lotier et de mil.

Boisé

20 ha: une érablière de 3000 entailles sur tubulure; le reste du boisé pour le bois de sciage et de chauffage.

FERME ANCESTRALE LANDRY INC.

Owners: Jérôme Landry, Raymond, his father and Françoise Thibault, his mother.

Location: Cap-Saint-Ignace, Côte-du-Sud region.

Herd: Some sixty Holsteins, including 33 cows.

Production: Nearly 9,000 kg per cow (regular PATLQ since 1980) for annual deliveries of about 300,000 litres of milk.

Buildings: Cow barn (1979) expanded in 1993 to house also two plough horses and the heifers; machine shed built in 1998; solid waste management on concrete platform with curb.

Crops: 70 hectares (of which 20 are rented) fields of alfalfa and timothy, grain (barley) and pastures of ladino clover, trefoil and timothy.

Woodlot: 20 ha in use, including a maple grove with 3,000 taps on tubing; the rest for lumber and stove wood.

AUGMENTATION DU PRIX DU LAIT

Le 1^{er} février 2001, le revenu cible du lait de transformation a augmenté de 1,28 \$/hl de lait standard. La Commission canadienne du lait (CCL) a également accordé un montant de 0,85 \$/hl pour couvrir la réduction planifiée du subside laitier.

Le 14 décembre 2001, la CCL a annoncé une hausse du revenu cible du lait de transformation de 1,01 \$/hl au 1^{er} février 2002. La CCL ajoute à cette somme un dernier montant de 0,85 \$/hl qui servira au recouvrement de la dernière tranche de subside, lequel aura été ainsi complètement éliminé le 1^{er} février 2002. À compter de cette date, le gouvernement canadien ne versera plus aucune subvention spécifique à la production laitière.

MODIFICATION DU QUOTA DES PRODUCTEURS

Le quota total du Québec a été diminué de 0,40 % le 1^{er} novembre 2001. Cet ajustement des parts de marché provinciales est effectué au moins une fois par année afin de tenir compte de l'évolution des besoins canadiens et de l'écrouissage provenant du lait de consommation.

Rappelons également que la marge incluse dans le quota de mise en marché pour absorber les variations de la demande et de la production a été ramenée, par étapes, à son niveau d'avant le 1^{er} août 2000. Le quota a donc été ajusté à la baisse de 0,52 % le 1^{er} avril et de 0,30 % le 1^{er} août 2001.

ENTENTE SUR LES CONVENTIONS DE MISE EN MARCHÉ DU LAIT

Les signataires des Conventions de mise en marché du lait, à savoir la Fédération des producteurs de lait du Québec, le Conseil de l'industrie laitière du Québec, Agropur coopérative agroalimentaire et Groupe Lactel inc., sont parvenus à une entente sur tous les éléments qui faisaient l'objet d'une négociation. Pour l'essentiel, les transformateurs désiraient la modification des règles concernant les volumes historiques des usines et l'alignement des prix des classes de lait de transformation du Québec sur les prix cibles, moins 1 %, de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait (P6). De son côté, la Fédération voulait l'engagement des transformateurs à revendiquer avec elle une augmentation du prix cible de la classe 1. L'entente permettra également l'approvisionnement sur demande de lait pour la crème glacée et le yogourt. Présentement, seuls le lait de consommation et la crème se voyaient garantir un approvisionnement selon ce principe.



Highlights-2001

INCREASE IN MILK PRICES

On February 1, 2001, the target price for industrial milk rose by \$1.28/hl of standard milk. The Canadian Dairy Commission (CDC) also granted \$0.85/hl to cover the planned reduction in the dairy subsidy.

On December 14, 2001, the CDC announced an increase in the target price of industrial milk of \$1.01/hl as of February 1, 2002. The CDC added to this sum the \$0.85/hl representing the final offset for the subsidy that will be entirely phased out on February 1, 2002. As of that date, the Canadian government will no longer pay any specific subsidy for dairy production.

PRODUCER QUOTA ADJUSTMENTS

The total Quebec quota was cut by 0.40% on November 1, 2001. This adjustment of provincial market shares occurs at least once each year to reflect changes in Canadian needs and skim-off.

Moreover, the sleeve included in the marketing quota to absorb variations of demand and production was reduced in stages to its pre-August 1, 2000 level. The quota was lowered by 0.52% on April 1 and another 0.30% on August 1, 2001.

ACCORD ON THE MILK MARKETING AGREEMENTS

The signatories to the Milk Marketing Agreements, the Fédération des producteurs de lait, the Conseil de l'industrie laitière du Québec, Agropur coopérative agroalimentaire and Groupe Lactel inc. reached agreement on all the elements being negotiated. Essentially, the processors wanted to change the rules for historic volumes for plants and align industrial milk class prices with the target prices, less 1%, in the All Milk Pooling Agreement (P6). For its part, the Federation wanted a commitment from the processors to support an increase in the class 1 target price. The accord will also allow for the supply on demand of milk for ice cream and yoghurt. Previously, only fluid milk and cream supplies had been guaranteed according to this method.

ENTENTE SUR LE LAIT BIOLOGIQUE

À la suite d'une entente intervenue au printemps 2001 entre la Fédération et les transformateurs sur le lait certifié biologique, une prime variant de 11,50 \$/hl à 6,50 \$/hl selon l'utilisation du lait en classes 1 et 2 ou en classes 3 et 4 est versée aux producteurs participants. Le coût de transport supplémentaire est à la charge des producteurs recevant une prime. Le montant reçu par les producteurs pourra donc varier lorsque de nouveaux producteurs s'ajouteront au circuit de ramassage. Il a été cependant entendu que les producteurs ne seront pas obligés de livrer si l'augmentation du coût de transport diminue la prime nette au-dessous de 5 \$/hl. Cette entente est valable pour deux ans, soit jusqu'au 1^{er} février 2003.

Au cours de l'année, 11 nouveaux producteurs certifiés biologiques se sont ajoutés aux circuits de ramassage. Le lait de ces producteurs permettra d'accroître le volume de lait certifié biologique de 50 %. Il passera de 5 millions à 7,5 millions de litres annuellement.

LAIT D'EXPORTATION : DÉCISION FAVORABLE AU CANADA

La contestation, par les États-Unis et la Nouvelle-Zélande, de la conformité des mécanismes d'exportation individuels canadiens, mis en place à la suite de la décision de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) d'octobre 1999, a connu un dénouement favorable au Canada. Dans sa décision, rendue le 3 décembre 2001, l'Organe d'appel (OA) de l'OMC a conclu que l'analyse effectuée par le Groupe spécial (GS) ne permettait pas d'établir que les mesures canadiennes n'étaient pas conformes aux accords internationaux et a renversé la décision du GS.

Même si les décisions de l'Organe d'appel sont normalement finales et sans appel, les Américains et les Néo-Zélandais ont demandé un nouvel examen de conformité des mécanismes canadiens d'exportation sous prétexte que l'OA n'a pas réglé le différend bien qu'il ait rejeté les conclusions du GS et les arguments des plaignants. Selon les Américains et les Néo-Zélandais, le différend ne serait pas résolu parce que l'OA a indiqué dans sa décision, tout en rejetant la décision du GS, qu'il ne disposait pas des faits pertinents lui permettant de compléter son analyse de la conformité des mécanismes canadiens. Les règles de l'OMC ne prévoient pas ce genre de situation mais ne l'excluent pas non plus. Cette nouvelle procédure devant l'OMC devrait être complétée à l'automne 2002.

L'ENTRÉE DE TERRE-NEUVE DANS LE PLAN NATIONAL DE COMMERCIALISATION DU LAIT

Le 1^{er} août 2001, Terre-Neuve est devenue la 10^e province à se joindre au Plan national de commercialisation du lait. Avec son entrée dans le Plan national, Terre-Neuve recevra un peu plus de un million de kg de matière grasse sur 15 ans. Cette province espère ainsi doubler sa production.

ORGANIC MILK AGREEMENT

Further to an agreement reached in spring 2001 between the Federation and the producers of certified organic milk, participating producers receive a bonus varying from \$11.50/hl to \$6.50/hl, depending on the use of class 1 and 2 or class 3 and 4 milk. The additional transportation costs is paid by the producers receiving the bonus. The amount received by the producers can thus vary as new producers are added to the pickup route. However, it was agreed that producers would not be obliged to deliver if the increase in transportation costs reduces the net bonus to below \$5/hl. This agreement is in force for two years, until February 1, 2003.

During the year, 11 new certified organic producers were added to the pickup routes. The milk from these producers will make it possible to increase the volume of certified organic milk by 50%, from 5 million to 7.5 millions litres annually.

EXPORT MILK: DECISION FAVORABLE TO CANADA

The outcome to the challenge from the United States and New Zealand with respect to the compliance of individual Canadian export procedures that followed the October 1999 decision by the World Trade Organization (WTO) was favorable to Canada. In its decision rendered on December 3, 2001, the WTO Appellate Body concluded that the analysis made by the Compliance Panel (CP) did not justify the conclusion that the Canadian measures did not comply with the international agreements and so it reversed the CP decision.

While decisions of the Appellate Body (AB) are usually final and not subject to further appeal, the Americans and New Zealanders have requested a new review of the compliance of Canadian export procedures, claiming that the AB did not resolve the dispute even if it rejected the Panel's conclusions and the complainants' arguments. According to the Americans and New Zealanders, the dispute was not resolved because in its decision rejecting the Panel's decision, the AB indicated that it did not have relevant facts to complete its analysis of the compliance of the Canadian procedures. The WTO rules do not provide for such a situation – but do not exclude it either. The new proceedings before the WTO should be completed in the fall of 2002.

ENTRY OF NEWFOUNDLAND IN THE NATIONAL MILK MARKETING PLAN

On August 1, 2001, Newfoundland became the tenth province to join the National Milk Marketing Plan. By entering the National Plan, Newfoundland will receive just over 1 million kg of butterfat over 15 years. The province hopes that this will enable it to double its production.

En décembre 2001, l'Organe d'appel (OA) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a finalement rendu une décision très favorable au Canada dans le dossier du lait d'exportation. Cette décision aurait dû être finale et sans appel. Mais les Américains et les Néo-Zélandais ont demandé un nouvel examen de conformité des mécanismes canadiens d'exportation sous prétexte que l'OA n'a pas réglé le différend, bien qu'il ait rejeté les arguments des plaignants et les conclusions du Groupe spécial. Cette nouvelle procédure devant l'OMC devrait être complétée à l'automne 2002 et nous avons bon espoir d'avoir gain de cause.

La gestion de l'offre n'a jamais été l'objet de ce litige et l'Organe d'appel l'a d'ailleurs clairement fait ressortir dans sa décision. Alors que s'amorce un nouveau cycle de négociations de l'OMC, l'image projetée dans le monde par notre système de mise en marché commence à se transformer. L'intervention de nombreux groupes de citoyens dans les forums internationaux a mis en lumière que si la mondialisation est inéluctable, le modèle d'une libéralisation du commerce basée sur la déréglementation et le retrait de l'État ne l'est pas. C'est une vision que nous défendons depuis déjà plusieurs années.

La gestion de l'offre et la mise en marché collective permettent en effet aux producteurs de tirer du marché un revenu décent sans devoir recourir aux subventions de l'État. Ces deux systèmes constituent le meilleur moyen pour les producteurs de conserver un pouvoir de négociation face à la concentration de la transformation. Les règles du commerce international doivent reconnaître cet état de fait. D'ailleurs, cette concentration grandissante nous force à envisager de plus en plus sérieusement, au niveau canadien, la possibilité de réunir toutes les provinces dans une seule entente de mise en commun des revenus et des marchés.

Nous voulons maintenant consacrer beaucoup plus d'efforts à un objectif rassembleur pour toute l'industrie : faire croître notre marché intérieur. Ce potentiel de croissance existe. Nous n'avons qu'à regarder les niveaux de consommation atteints dans les pays européens et même chez nos voisins américains pour nous en convaincre. Nous souhaitons travailler en collaboration avec le secteur de la transformation et innover afin d'atteindre cet objectif.

Quant à nous, chers producteurs, pour continuer à profiter des bénéfices de la mise en marché collective, il nous faut faire preuve d'une grande discipline de production, individuelle et collective. Depuis 1996, plusieurs changements sont intervenus dans nos mécanismes de gestion de

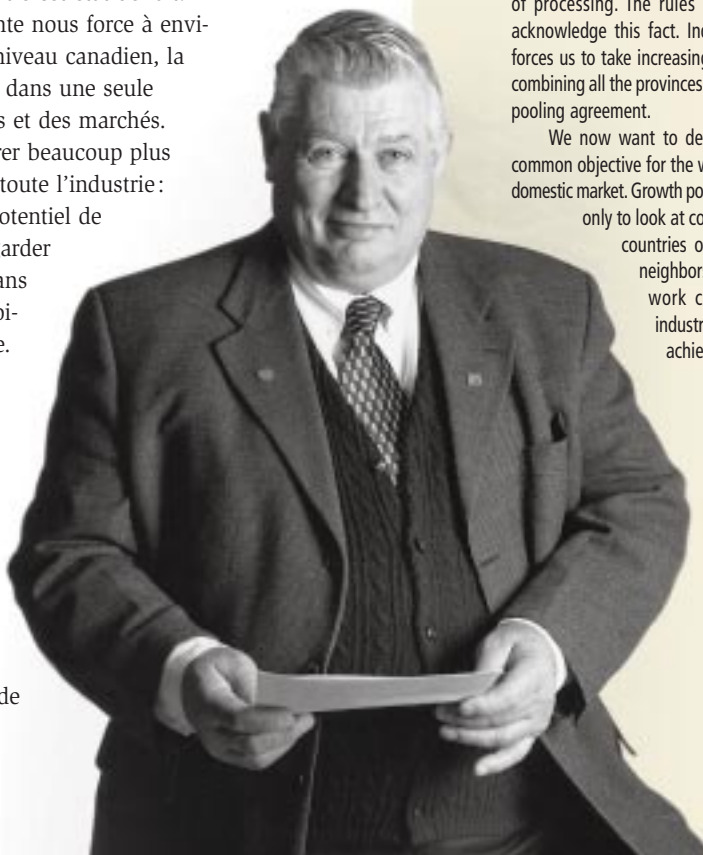
Message from the Chairman

In December 2001, the Appellate Body (AB) of the World Trade Organization (WTO) finally issued a very favorable decision for Canada in the export milk dispute. This decision was supposed to be final and not subject to appeal. But the Americans and New Zealanders requested a new review of the compliance of Canadian export procedures, claiming that the AB had not resolved the dispute even though it had rejected the arguments of the complainants and the conclusions of the Special Panel. This new proceeding before the WTO should end in the fall of 2002, and we remain confident that we will again prevail.

Supply management itself was never the subject of this dispute, and indeed, the Appellate Body made this clear in its decision. As a new cycle of WTO negotiations begins, the image projected in the world by our marketing system is undergoing a transformation. The intervention by numerous citizen groups in international forums has made it clear that while globalization may be inevitable, the trade liberalization model, based on deregulation and the withdrawal of the state, is not. That is the vision we have been defending for years.

Supply management and collective milk marketing enable producers to obtain a decent income from the market without requiring government subsidies. This approach constitutes the best way for producers to retain negotiating power in face of the increasing concentration of processing. The rules of international trade must acknowledge this fact. Indeed, growing concentration forces us to take increasingly seriously the possibility of combining all the provinces in a single income and market pooling agreement.

We now want to devote much more effort to a common objective for the whole industry: expanding our domestic market. Growth potential certainly exists. We have only to look at consumption levels in European countries or even among our American neighbors to be convinced. We hope to work closely with the processing industry and innovate, so that we can achieve this objective.



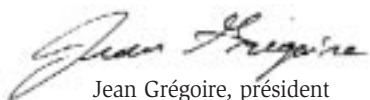
l'offre: ajustements plus fréquents du niveau du quota pour épouser la demande; quota quotidien avec flexibilité; mesures incitatives à la production automnale; nouveau mécanisme d'exportation individuel. L'ensemble de ces règles, à cause des possibilités de variations de production qu'elles nous offrent, nous font courir des risques. Les problèmes de gestion de l'approvisionnement des usines que nous avons vécus à l'automne doivent nous faire réfléchir. La stabilité et le niveau de notre revenu dépendent directement de notre capacité à répondre aux besoins du marché sans générer de surplus. Nous devons donc avoir la maturité de prendre les décisions qui s'imposent pour resserrer les règles qui disciplinent notre niveau de production.

Pour s'assurer que ce marché que nous développons ne s'effrite pas, il faut aussi que le gouvernement s'acquitte de sa responsabilité de contrôler les importations. Nous apprécions le fait qu'il ait finalement tenu compte des préoccupations des producteurs et ait résolu le fameux dossier des «bâtonnets de fromage» à notre satisfaction en septembre 2001. Rappelons que des licences supplémentaires d'importation avaient été accordées pour ce produit en sus de ce que le Canada était tenu de concéder. Nous continuons de souhaiter, par ailleurs, que le Canada prenne exemple sur les États-Unis et qu'il classe les mélanges d'huile et de beurre dans une classe sujette à un contingent tarifaire.

Sur le plan du revenu des producteurs, l'annonce de la modification du prix cible des producteurs de lait par la Commission canadienne du lait (CCL) en décembre 2001 a été, une fois de plus, très décevante. Seulement 25 % des producteurs pourront couvrir leurs coûts de production avec la hausse nette accordée. La majorité d'entre eux n'ont plus les revenus nécessaires pour soutenir le développement de leur entreprise. Avec les Producteurs laitiers du Canada (PLC), nous avons demandé qu'un ajustement de prix soit effectué dès août 2002 pour corriger cette situation. Nos pressions semblent avoir conscientisé les commissaires de la CCL. C'est un dossier que nous suivrons de très près au cours de l'année.

Enfin, nous avons dû et nous devons de plus en plus faire face aux préoccupations de la population et des consommateurs au sujet de l'environnement et de la qualité des aliments. Malgré le fait que notre production permette une agriculture durable et que nos normes de qualité soient très sévères, nous serons amenés à nous engager dans des programmes visant à rassurer la population. Ces programmes nécessitent de plus en plus d'investissements des producteurs, ce qui renforce la nécessité d'obtenir un prix pour notre produit suffisant à couvrir ces nouveaux coûts. Par ailleurs, les différents paliers gouvernementaux doivent investir davantage dans les programmes verts pour aider les producteurs à répondre aux nouvelles exigences de la société.

En terminant, au nom des producteurs de lait, je remercie les membres du conseil d'administration, tous les élus régionaux ainsi que le personnel de leur dévouement et de leur travail assidu pour défendre les intérêts des producteurs.



Jean Grégoire, président

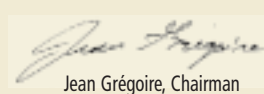
If we producers want to continue to profit from the benefits of collective marketing, we must be tremendously disciplined in our production, both individually and as a group. Since 1996, there have been notable changes in our supply management procedures: more frequent adjustments in quota levels to match demand; daily quota with flexibility; incentive measures for fall production; and new individual export procedures. The problems we experienced in the fall in ensuring supply for processors must make us aware of the risks we run, given the possibilities of variation in individual and collective production offered by this system. The stability and level of our income depend directly on our capacity to respond to the needs of the market without generating surpluses. We must therefore have the maturity to make the necessary decisions that will tighten the rules governing our level of production, in order to preserve our income.

To make sure that the market that we are developing is not exploited by others, the government must also accept its responsibility for controlling imports. We appreciate the fact that they finally took producer concerns into account and resolved the famous dispute about "cheese sticks" to our satisfaction in September 2001. As you know, additional import licenses had been allocated for these products above what Canada was required to grant. We continue to wish that Canada would follow the example of the United States, which puts butter oil mixtures in a class subject to a tariff quota.

In terms of producer income, the change in the target price for milk producers announced by the Canadian Dairy Commission (CDC) in December 2001 was again very disappointing. Only 25% of producers will be able to cover their production costs with the net increase granted, and most no longer have sufficient income to support the development of their operations. To correct this situation, with the Dairy Farmers of Canada (DFC), we asked for a price adjustment to be made starting August 2002 to correct this situation. Our lobbying seems to have raised awareness among the CDC commissioners. This is a matter we will be watching very closely throughout the year.

Finally, we have been and will be increasingly confronted by concerns of the public and consumers about the environment and food quality. In spite of the fact that our production allows sustainable farming and our quality standards are very high, we will have no choice but to become involved in programs to reassure the public. These programs require more and more investment from producers in making clear the necessity of obtaining a price for our product that is sufficient to cover these new costs. Furthermore, the various levels of government must invest more in green programs, to assist producers in meeting society's new requirements.

In conclusion, on behalf of Quebec dairy producers, I want to thank the members of the Board of Directors, all elected regional officials as well as our staff for their dedication and sustained efforts in defending the interests of dairy farmers.

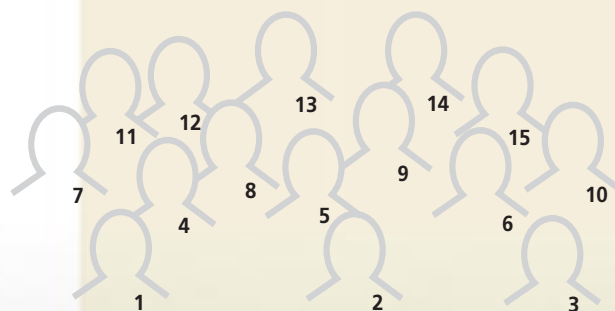


Jean Grégoire, Chairman

Conseil d'administration

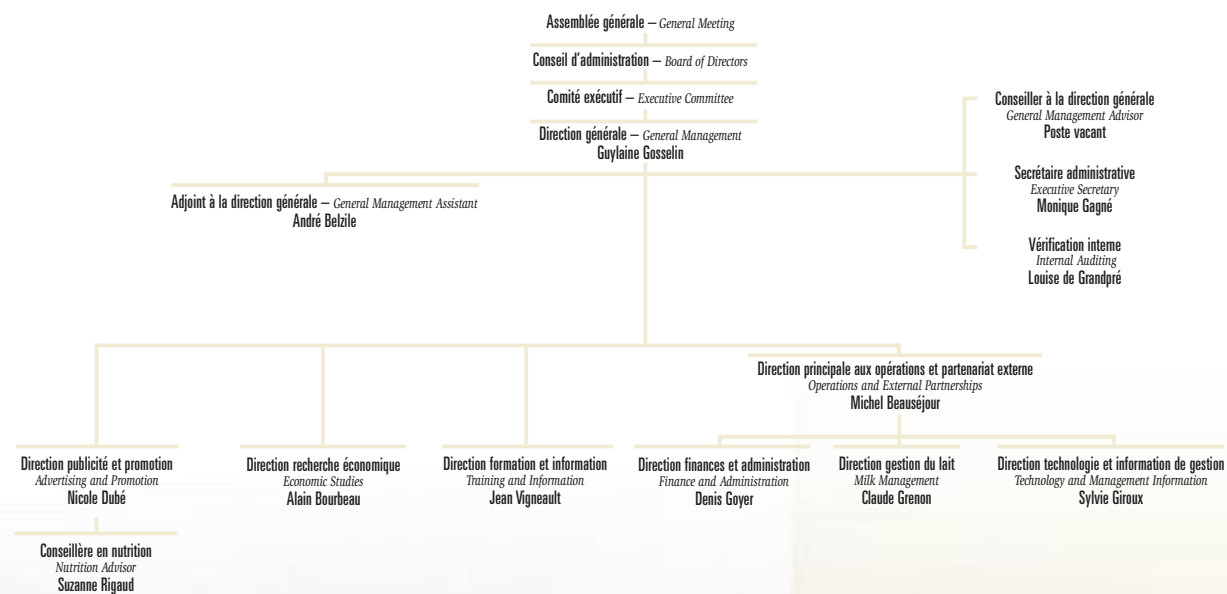
Board of Directors

- 1- MICHEL POTVIN Membre - *Member*, Saguenay-Lac-Saint-Jean
- 2- JEAN GRÉGOIRE Président - *Chairman*, Saint-Hyacinthe
- 3- GÉRALD ROUTHIER 2^e vice-président - *2nd Vice-Chairman*, Estrie
- 4- GILBERT RIOUX Membre de l'exécutif - *Executive Member*, Bas-Saint-Laurent
- 5- LISE BEAUCHAMP Membre - *Member*, Laurentides
- 6- MARCEL GROLEAU 1^{er} vice-président - *1st Vice-Chairman*, Québec
- 7- RÉJEAN LAVALLÉE Membre adjoint - *Observer Member*, Saint-Hyacinthe
- 8- MARC RICHARD Membre - *Member*, Côte-du-Sud
- 9- GABRIEL RANCOURT Membre - *Member*, Abitibi-Témiscamingue
- 10- ANDRÉ CAMPEAU Membre - *Member*, Beauce
- 11- NORMAND BARRIAULT Membre - *Member*, Gaspésie
- 12- JEAN-LUC LECLAIR Membre - *Member*, Centre-du-Québec
- 13- PIERRE LAMPRON Membre - *Member*, Mauricie
- 14- GILBERT PERREAULT Membre - *Member*, Lanaudière
- 15- LUC QUINTAL Membre - *Member*, Saint-Jean-Valleyfield



Structure organisationnelle

Organization Chart



- 1- SUZANNE RIGAUD 2- MONIQUE GAGNÉ 3- GUYLAINE GOSSELIN
4- ANDRÉ BELZILE 5- LOUISE DE GRANDPRÉ 6- JEAN VIGNEAULT
7- SYLVIE GIROUX 8- NICOLE DUBÉ 9- MICHEL BEAUSÉJOUR
10- DENIS GOYER 11- CLAUDE GRENON 12- ALAIN BOURBEAU



ÉVOLUTION DU MARCHÉ

L'année 2001 a donné lieu à trois réductions du quota total : une première de 0,52 % en avril, une seconde de 0,30 % en août et une troisième de 0,40 % en novembre. Les deux premières baisses visaient principalement le rajustement de la marge incluse dans le quota de lait de transformation. Celle de novembre, quant à elle, provient de la baisse du marché du lait de consommation et de l'ajustement annuel du quota de mise en marché qui tient compte notamment des variations d'écémage.

La croissance observée dans le marché du lait de transformation depuis quelques années a été moins forte en 2001. Le marché du lait de consommation a, quant à lui, régressé de 0,9 % pour la période se terminant en décembre 2001.

PRIX DU LAIT

En décembre 2000, la Commission canadienne du lait (CCL) a annoncé pour le 1^{er} février 2001 un ajustement des prix de soutien du beurre et de la poudre de lait écrémé équivalant à 2,13 \$/hl. De ce montant, seulement 1,28 \$/hl est venu accroître le revenu cible net des producteurs. La CCL a aussi prévu 0,85 \$/hl pour la récupération sur le marché de la réduction du subside. Les prix des classes de lait ont été ajustés de façon à refléter la hausse des prix de soutien de la CCL.

PLAN NATIONAL DE COMMERCIALISATION DU LAIT

En août 2001, Terre-Neuve est devenue la 10^e province à se joindre au Plan national de commercialisation du lait. Elle a eu droit à une allocation initiale de quota de mise en marché (QMM) de 252 000 kg de matière grasse sur les 1,1 million de kg qui lui sont octroyés par l'entente. Terre-Neuve n'a toutefois réclamé que 50 % de cette quantité, soit 126 000 kg. La province a jusqu'en 2016 pour atteindre le maximum de l'allocation accordée.

Une étude commanditée par la CCL et publiée en octobre 2001 est venue documenter les écarts entre l'Est et l'Ouest pour ce qui est des prix des classes de lait livré aux usines. Afin d'établir une base de comparaison objective, l'étude tient aussi compte, en plus des simples différences de prix des classes, d'autres éléments tels le coût des analyses de composition du lait, le traitement des pertes de lait et les frais de vérification. Ces données permettront d'alimenter la discussion concernant l'environnement concurrentiel de l'industrie laitière au Canada.

National Dairy Policy

MARKET TRENDS

During 2001, there were 3 total quota reductions. The first, which was 0.52%, took place in April, the second, of 0.30%, in August and the third, of 0.40%, in November. The first two cuts mainly involved readjustment of the sleeve included in the industrial milk quota. The November reduction was due to the decline in the fluid milk market and the annual marketing quota adjustment that reflects skim-off variations.

The growth observed in the industrial milk market in recent years was less intense in 2001. The fluid milk market, on the other hand, declined by 0.9% in the period ending December 2001.

MILK PRICE

In December 2000, the Canadian Dairy Commission (CDC) announced an adjustment in the support prices for butter and skim milk powder equivalent to \$2.13/hl as of February 1, 2001. Only \$1.28/hl of this amount increased the net target return of producers. The CDC also provided \$0.85/hl to compensate for the reduction of the dairy subsidy. The prices of milk classes were adjusted to reflect the increase in the CDC support prices.

NATIONAL MILK MARKETING PLAN

In August 2001, Newfoundland became the tenth province to join the National Milk Marketing Plan. It was entitled to an initial marketing share quota (MSQ) allocation of 252,000 kg of butterfat out of the 1.1 million kg it was granted by the agreement. However, Newfoundland claimed only 50% or 126,000 kilograms. The province has until 2016 to achieve its maximum allocation.

A study commissioned by the CDC and published in October 2001 documented the differences between the East and West for the prices of milk classes delivered to plants. In order to establish an objective basis of comparison, in addition to the simple difference in class prices, the study also took into account other elements such as the cost of milk composition analyses, the handling of milk losses and audit fees. This information will be used in the discussion of the competitive environment in Canada's dairy industry.

MASSE VOLUMIQUE ET LAIT FRAIS

Les méthodes provinciales d'analyse de composition des échantillons de lait, tant à la ferme qu'à l'usine, ont fait l'objet d'un accord d'harmonisation en 2001. En effet, l'analyse de la teneur du lait en matière grasse, en protéine et en lactose et autres solides ne se fait pas de manière comparable d'une province à l'autre.

D'abord, la composition du lait est mesurée en laboratoire sur une base de «poids sur poids», c'est-à-dire en kg de composant par kg de lait. Les composants du lait étant facturés sur une base de «poids sur volume», c'est-à-dire en kg de composant par hl de lait, il faut utiliser un facteur de conversion pour passer de «poids sur poids» à «poids sur volume». Le facteur de conversion de la masse volumique est différent d'une province à l'autre. Cela entraîne des écarts non justifiés entre les provinces en ce qui a trait à la quantité de chacun des composants du lait. Le facteur utilisé par certaines d'entre elles sous-estime la teneur en matière grasse du lait qu'elles produisent et leur permet d'en livrer plus avec la même quantité de quota de mise en marché. Une méthode a été instaurée afin de déterminer la masse volumique de la même façon dans toutes les provinces.

Ensuite, le type d'échantillon de lait utilisé pour les analyses de laboratoire est également différent d'une province à l'autre. Le Québec utilise un échantillon composé au cours du mois de livraison et gardé à l'usine à l'aide d'un agent de conservation. Les autres provinces utilisent plutôt un échantillon de lait frais.

L'accord intervenu en 2001 amènera toutes les provinces à utiliser une méthode d'analyse basée sur le lait frais et une méthode identique de détermination de la masse volumique. Ces changements seront implantés d'ici juillet 2004. Au cours de la même période, les provinces pénalisées par la sous-évaluation de la matière grasse dans le lait – Nouvelle-Écosse, Québec et Ontario – se verront accorder un crédit applicable à la production hors quota.

FORUM DES PRODUCTEURS DE L'ENTENTE SUR LA MISE EN COMMUN DE TOUT LE LAIT (P6)

Les producteurs représentant les provinces membres de l'entente P6 se sont réunis en novembre afin de discuter de diverses questions d'importance pour les producteurs. Les représentants des transformateurs et des gouvernements provinciaux, habituellement présents aux réunions de l'organisme de supervision de l'entente P6, ne participaient pas à cette rencontre.

Les sujets à l'ordre du jour du forum étaient la bourse de quota interprovinciale, les politiques de quota, le prix du lait et la flexibilité qu'ont les provinces dans la fixation du prix des classes, les mouvements interprovinciaux de lait, le transport, la publicité et la promotion, l'avenir de l'entente P6 ainsi que la possibilité d'arriver à une entente de mise en commun de tout le lait incluant les 10 provinces.

DENSITY AND FRESH MILK

The provincial methods for analyzing the composition of milk samples for both farm milk and milk at the plant were the subject of a harmonization agreement in 2001. It turns out that analysis of the levels of butterfat, protein, lactose and other solids in milk is not performed consistently from province to province.

First of all, milk composition results are determined on a weight per weight basis, i.e. kilos of component per kilo of milk. Since milk components are invoiced on the basis of weight per volume, i.e. kilos of component per hectolitre of milk, a conversion factor is necessary to move from weight per weight to weight per volume. The density conversion factor is not the same in every province, causing unjustified differences between the provinces with respect to the quantity of components contained in the milk. The factor used by some provinces underestimates the butterfat content and allows them to deliver more for the same amount of marketing quota. A method for determining the density in the same way in all provinces has been introduced.

Second, the type of sample of milk used for the laboratory analyses also differs from province to province. Quebec uses a sample prepared during the course of the delivery month and stored at the plant with a preservative. The other provinces use a fresh milk sample instead.

The agreement reached in 2001 provides that all provinces will use an analysis method based on fresh milk and the same method of determining density. These changes will be implemented by July 2004. Over the same period, the provinces that were penalized by butterfat under-estimates will be granted a credit applicable to their over-quota production. The provinces involved are Nova Scotia, Quebec and Ontario.

AGREEMENT ON ALL MILK POOLING PRODUCERS FORUM (P6)

Producers representing the provinces that belong to the P6 agreement met in November to discuss matters of interest to producers. Representatives of the processors and provincial governments, usually present at meetings of the P6 supervisory agency, did not attend this meeting.

The subjects on the forum agenda were the inter-provincial quota exchange, quota policies, the milk price and class price flexibilities between the provinces, inter-provincial milk movements, transportation, advertising and promotion, the future of the P6 agreement and the possibility of reaching an all milk pooling agreement that includes all 10 provinces.

Les Conventions de mise en marché du lait sont en vigueur jusqu'au 31 juillet 2003. Cependant, les signataires peuvent, d'un commun accord, en renégocier certaines clauses annuellement. Cela a donné lieu, en février 2001, à une demande de repositionnement par les transformateurs du Québec des prix des classes de lait pratiqués dans la province pour les aligner avec ceux de l'Ontario. Afin de protéger le revenu des producteurs, il fut convenu que ces modifications n'entreraient en vigueur qu'au moment où les intervenants du Québec défendraient une position unanime au sein de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait (P6) afin qu'un ajustement de prix, au moins égal au rabais consenti, soit ajouté au prix de la classe 1 en sus de l'augmentation du revenu cible des producteurs annoncée par la Commission canadienne du lait (CCL) pour le 1^{er} février 2002.

Pour réaliser ce repositionnement, les parties ont également dû abolir les primes ajoutées aux prix des classes et versées au Fonds d'indemnisation depuis sa mise en place avec les premières conventions de mise en marché québécoises en 1985. Rappelons que ces primes étaient principalement destinées, à l'origine, à financer la compensation versée aux transformateurs qui cédaient des volumes de lait de la classe beurres et poudres aux classes prioritaires. Les producteurs contribuaient aussi au fonds par un prélèvement sur les recettes des ventes avant le calcul de la péréquation. Ces compensations ont pris fin en 1993. Depuis, les sommes versées par les transformateurs et les producteurs finançaient divers programmes, comme la prime à la régularité versée aux producteurs, la prime pour la période des fêtes, le partage des coûts du transbordement, du transport spécial et du transport interusines.

La conséquence la plus visible de ce changement pour le producteur est une hausse appréciable du taux de transport inscrit sur sa paie. Toutefois, l'effet net de l'abolition des primes n'impose aucun déboursé supplémentaire aux producteurs puisque le prix du lait a été ajusté en conséquence.

Une autre entente, intervenue à la fin du mois d'août dans le cadre des conventions, a permis de régulariser les conditions d'approvisionnement en lait de la classe 2 (crèmes glacées et yogourts) et du programme d'innovation; de transférer la garantie d'approvisionnement en classe 4a (beurres et poudres) du Groupe Lactel à Agropur et de garantir aux entreprises de transformation du Québec un maintien de leurs volumes historiques équivalant à 99 % de leurs bases originales, et ce, sans égard au volume transformé par année laitière.

Milk Marketing

While the Milk Marketing Agreements are in force until July 31, 2003, their signatories can renegotiate certain clauses annually by mutual consent. This resulted, in February 2001, in a request by Quebec processors to reposition the class prices used in Quebec, in order to align them with those in force in Ontario. To protect producer revenue, it was agreed that such changes would take effect only once the Quebec participants adopt a unanimous position within the Agreement on All Milk Pooling (P6), so that a price adjustment at least equal to the discount granted is added to the price of class 1, in addition to the increase in the target return for producers announced by the Canadian Dairy Commission (CDC) for February 1, 2002.

To achieve this repositioning, the parties also had to eliminate the bonuses added to the class prices and paid to the Compensation Fund since it was established by the first Quebec marketing agreements of 1985. Initially, these bonuses were intended to finance the compensation paid to processors who transferred milk volumes from the butter/powdered milk class to priority classes. The producers also contributed to the fund by a deduction from sales receipts before the equalization calculation. These compensation payments ended in 1993. Since then, the sums paid by the processors and producers have financed various programs, such as the regularity bonus paid to producers, the holiday period bonus and the sharing of transshipment, special transportation and inter-plant transportation costs.

The most obvious consequence of this change for producers is that the transportation rate appearing on their pay cheques has risen significantly. However, the net effect of eliminating the bonuses entails no additional expenditure by producers because the price of milk was adjusted accordingly.

Another agreement, reached at the end of August, has made it possible to standardize the conditions for the supply of class 2 milk (yoghurt and ice cream) and the innovation program; transfer the class 4a supply guarantee (butter/powder milk) from Groupe Lactel to Agropur and guarantee the processing enterprises in Quebec that their historic volumes would remain equivalent to 99% of their original base, regardless of the volume processed per dairy year.

Moreover, the bonuses applicable to kosher milk and certified organic milk were indexed. The kosher bonus rose from \$1.50/hl to \$2.00/hl on August 1, 2001. As for organic milk, the new bonuses came into force on February 1, 2001. They are now \$11.50/hl for classes 1 and 2 and \$6.50/hl for classes 3 and 4. However, the additional transportation charges are now the responsibility of the producers supplying this market.

De plus, les primes applicables au lait cascher et au lait certifié biologique ont été indexées. Pour sa part, la prime cascher est passée de 1,50 \$/hl à 2,00 \$/hl le 1^{er} août 2001. En ce qui a trait au lait biologique, les nouvelles primes sont entrées en vigueur le 1^{er} février 2001. Elles sont respectivement de 11,50 \$/hl pour les classes 1 et 2 et de 6,50 \$/hl pour les classes 3 et 4; par contre, les frais de transport supplémentaires sont dorénavant la responsabilité des producteurs approvisionnant ce marché.

RÉPARTITION DES VENTES DE LAIT PAR CLASSE – 2001

Milk sales by class – 2001

Classe Class	% volume % volume	% solides totaux % total solids	% recettes % receipts
1a Laits 3,25, 2, 1% et écrémé <i>3.25, 2, 1% and skim milk</i>	23,06	20,08	22,29
1b Crèmes <i>Cream</i>	1,20	2,39	2,88
1c Laits aromatisés <i>Flavored milk</i>	0,42	0,35	0,38
2 Crèmes glacées, yogourts <i>Ice cream, yogurt</i>	3,58	3,35	3,61
3a1 Fromages fins, en grains, frais et cottage <i>Specialty, curd, fresh and cottage cheese</i>	10,05	9,97	10,52
3a2 Fromages mozzarella, brick, colby et farmer <i>Mozzarella, brick, colby and farmer cheese</i>	19,71	18,43	19,07
3b1 Fromage cheddar - régional <i>Cheddar cheese - regional</i>	4,25	4,26	4,43
3b2 Fromage cheddar - gros volume <i>Cheddar cheese - large volume</i>	14,23	15,06	15,76
4a Beurres et poudres <i>Butter and powder</i>	1,35	7,43	9,55
4b Laits condensés <i>Condensed milk</i>	1,25	1,22	1,25
4d Variation d'inventaire, pertes extraordinaires et retour de lait de classe 1a jeté <i>Inventory variation, unusual losses and rejected Class 1a milk returned</i>	0,41	0,40	0,40
4m Produits laitiers en surplus <i>Surplus dairy products</i>	2,53	1,85	0,72
5a Ingrédients de fromage pour la transformation secondaire <i>Cheese ingredients - for further processing</i>	3,69	3,57	2,70
5b Autres produits pour la transformation secondaire <i>Other products - for further processing</i>	1,37	1,25	0,94
5c Confiserie <i>Confectionary products</i>	2,31	1,92	1,05
5d Exportation <i>Exports</i>	10,59	8,47	4,45
Total	100,00	100,00	100,00

A black and white photograph of five people standing in a field. In the background, there is a long farm building and two large cylindrical silos. One of the silos has the text "FERME MONTCALM" written on it. The sky is overcast. The image has a slightly grainy texture.

Les Montcalm, du cœur en chœur!

*En arrière : Marc, Maurice et François Montcalm;
en avant : Julie Lecot et Roselyne Laplante.*

Ils sont cinq associés provenant de la même famille. Vue de l'extérieur, la gestion d'une ferme en groupe peut sembler toute une aventure. Les Montcalm en conviennent, mais ils ont réussi à transformer ce défi en une expérience profitable tant sur le plan professionnel que sur le plan humain.

Les trois frères, François, Maurice et Marc, ainsi que les épouses de ces deux derniers, Julie Lecot et Roselyne Laplante, ont choisi de s'associer dans l'exploitation de la Ferme Montcalm et frères inc. de Saint-Louis-de-Gonzague. Une association qui a pris naissance entre deux des frères, il y a de cela plus de 25 ans. Avec eux, c'est la troisième génération de Montcalm qui exploite cette ferme et la quatrième pourrait bien se pointer dans peu d'années.



Bien sûr, gérer une ferme de groupe où des personnalités et des idéaux se confrontent est un défi. Mais les Montcalm ont su se définir un mode de gestion qui leur ressemble et s'épanouir dans leur environnement. Une aisance dont leurs 10 enfants, qui ont grandi à la ferme, ont vraisemblablement hérité. Même s'ils ne sont pas tous certains de s'établir en agriculture, les jeunes sont très attachés à la ferme. Les Montcalm ne souhaitaient pas faire de leur entreprise une très grosse exploitation, mais simplement bien vivre de l'agriculture et s'offrir une bonne qualité de vie. Mission accomplie!

« On a donné à nos enfants le goût de la campagne et partagé notre attachement à la ferme, mais surtout nous leur avons transmis des valeurs humaines et le désir de prendre le temps de vivre. »

FERME MONTCALM ET FRÈRES INC.

Propriétaires

Maurice, François et Marc Montcalm, Roselyne Laplante et Julie Lecot.

Localisation

Saint-Louis-de-Gonzague, en Montérégie.

Troupeau

Environ 200 têtes de race Holstein, dont 85 vaches.

Production

10 500 kg par vache au PATLQ.

Bâtiments

Étable à stabulation attachée pour les vaches et à stabulation libre pour les animaux de remplacement; gestion de fumier liquide avec fosse en béton.

Cultures

90 ha sur lesquels on cultive du maïs-grain, du maïs d'ensilage ainsi que des fourrages à base de luzerne.

Boisé

Environ 16 ha dont 5 pour l'érablière (1400 arbres entaillés).

The Montcalms, heart to spare!

They are five partners from the same family. Outsiders might imagine the management of a farm by a group to be quite an adventure. The Montcalms agree but have nevertheless managed to turn this challenge into an enriching experience in both business and human terms.

The three brothers, François, Maurice and Marc, and the wives of the last two, Julie Lecot and Roselyne Laplante, decided to join together to operate La Ferme Montcalm et frères inc. in Saint-Louis-de-Gonzague. It's a partnership that started between two of the brothers, more than 25 years ago. They are the third generation of Montcalms to run this farm and the fourth may soon join in.

Of course, managing a group farm where personalities and ideals may clash is a challenge. But the Montcalms have been able to work out a management method for themselves that suits them and lets them do their best in their environment. It's a skill that their 10 children, who have grown up on the farm, have probably inherited. Even if not all go into farming, they have very strong feelings about their farm. The Montcalms didn't want to make their operation a very large one but simply to live well enough off farming and obtain the right quality of life. Mission accomplished!

LA FERME MONTCALM ET FRÈRES INC.

Owners: Maurice, François and Marc Montcalm, Roselyne Laplante and Julie Lecot.

Location: Saint-Louis-de-Gonzague.

Herd: About 200 head of Holsteins, including 85 cows.

Production: 10,500 kg per cow with PATLQ.

Buildings: Barn with tie stalls for cows and loose housing for replacement animals, liquid manure management with concrete pit.

Crops: 90 hectares on which they grow silage corn and grains and alfalfa-based forage.

Woodlot: about 16 hectares including 5 for maple grove (1,400 trees tapped).

À la suite de la modification du Fonds d'indemnisation au mois d'août 2001, les producteurs ont constaté une augmentation des frais de transport du lait prélevés sur leur paie. Le fonds, alimenté par des primes versées par les transformateurs et par une contribution des producteurs prélevée sur les recettes des ventes de lait avant le calcul de la paie, servait surtout depuis 1993, en plus de financer la prime de régularité, à payer le transport interusines et le transport spécial. Maintenant, l'équivalent de la contribution des transformateurs a été ajouté aux prix des classes et les producteurs assument la totalité des coûts du transport directement par l'intermédiaire du pool de transport.

CONVENTION DE TRANSPORT

À chaque année, les signataires de la Convention de transport du lait, soit la Fédération des producteurs de lait du Québec, le Syndicat des producteurs de lait de Québec, Agropur coopérative agroalimentaire, Groupe Lactel inc. et l'Association des transporteurs de lait du Québec, négocient le renouvellement de la convention et de la formule de tarification. Cette année, la Fédération avait comme objectif de négocier la révision en profondeur de la formule de tarification qui date d'une dizaine d'années et n'a été que légèrement modifiée au cours des dernières négociations. Beaucoup d'énergie fut déployée pour obtenir l'information nécessaire à la validation de chacun des éléments de cette formule. Malgré six séances de négociation en 2001, il n'y a pas eu d'accord. La négociation doit se poursuivre en 2002.

En 2001, nous avons continué d'ajuster les contrats de transport de lait sur la base du volume réellement transporté. La majorité des transporteurs ont recueilli des volumes de lait équivalents ou légèrement inférieurs à ce que prévoyait leur contrat. Les coûts totaux de la collecte du lait pour le Québec ont été de 63 millions de dollars.

CARBURANT DIESEL

Tous se souviennent des prix de carburant exceptionnellement élevés de la fin de l'année 2000 et au début de 2001. Graduellement, ils ont diminué en 2001 et les tarifs de transport ont été ajustés en conséquence, car la Convention de transport du lait comporte une clause d'ajustement automatique à la variation des coûts du carburant.

POOL DE TRANSPORT P5

La troisième année de la mise en commun des frais de transport entre les cinq provinces (P5) qui y participent au sein de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait (P6) a fait en sorte que le Québec a dû verser plus de trois millions de dollars comme contribution à cette mise en commun.



Milk Transportation

As a result of the changes to the Compensation Fund in August 2001, producers noted an increase in transportation charges deducted from their paycheques. Since 1993, the Fund, which receives the bonuses paid by processors and a contribution from producers deducted from milk sales before the payment is calculated, had served mainly to pay inter-plant transportation and special transportation, in addition to financing the production regularity bonus. Now the equivalent of the producers' contribution has been added to the class prices, and the producers pay 100% of transportation costs directly through the transportation pool.

TRANSPORTATION AGREEMENT

Each year, the signatories of the Transportation Agreement, who are the Federation, the Syndicat des producteurs de lait du Québec, Agropur coopérative agroalimentaire, Groupe Lactel inc. and the Association des transporteurs de lait du Québec, negotiate the renewal of the agreement and the rating formula. This year, the Federation's goal was to negotiate an overhaul of the rating formula which is some ten years old and had only undergone minor changes in recent negotiations. Much energy was expended to obtain the information necessary to validate each of the components of the formula. In spite of six negotiating sessions in 2001, no agreement was reached and negotiations will continue in 2002.

In 2001, we continued to adjust the milk transportation contracts on the basis of the volume actually transported. Most transporters received volumes of milk equivalent to or slightly less than what their contract provided. The total costs of milk pickup for Quebec were \$63 million.

FUEL

Everyone will remember the exceptionally high fuel prices of late 2000 and early 2001. They gradually fell in 2001, and the transportation rates were adjusted accordingly because the Milk Transportation Agreement contains an automatic adjustment clause for fuel price variations.

P5 TRANSPORTATION POOL

The third year of pooling of transportation expenses among the five provinces (P5) that participate in the Agreement on All Milk Pooling (P6) resulted in Quebec having to contribute more than \$3 million to this pooling arrangement.

Le comité technique de P5 sur le transport du lait a eu cinq rencontres afin d'élaborer, pour chacun des éléments de la formule de tarification (frais fixes et frais variables), des cibles communes de coûts à atteindre avec lesquelles chaque province pourra comparer ses résultats actuels. Tous les partenaires s'informent des mesures qu'ils prennent pour réduire les coûts.

RATIONALISATION

C'est en février 2001 que la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) a rendu sa décision dans le dossier de la rationalisation du transport dans la région de Charlevoix. La position de la Fédération a été retenue en grande partie et les contrats des transporteurs concernés ont été modifiés en conséquence. D'autres rationalisations de transport ont été réalisées lors de certains renouvellements de contrats de transport ou lors d'acquisitions de circuits de ramassage par les transporteurs.

The P5 Technical Committee on Milk Transportation had five meetings in order to work out joint targets for each of the rating formula elements (fixed costs and variable costs), so that the provinces could compare their individual results. The partners informed each other of measures adopted to reduce their costs.

RATIONALIZATION

In February 2001, the Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) announced its decision on the Charlevoix region transportation rationalization issue. The Federation's position was substantially adopted, and the contracts of the transporters concerned were amended accordingly. Rationalization was achieved in other aspects of transportation during the renewal of certain transportation contracts and when pick-up routes were acquired by the transporters.

STATISTIQUES SUR LES CONTRATS DE TRANSPORT DU LAIT

Statistics on milk pickup contracts

Type d'équipement Equipment type	2001				2000			
	Nombre Number	Circuit Route	Volume indicatif Reference volume	Kilométrage annuel Annual kilometres	Nombre Number	Circuit Route	Volume indicatif Reference volume	Kilométrage annuel Annual kilometres
Camion-citerne 10 roues Tank-truck, 10 wheels	65	223	502 430 233	4 896 986	69	237	531 953 893	4 877 167
Camion-citerne 12 roues Tank-truck, 12 wheels	13	30	86 378 612	1 057 004	15	37	104 098 004	950 497
Citerne 2 essieux Tank, 2 axles	40	80	313 672 259	2 339 066	40	81	315 866 913	2 291 799
Citerne 3 essieux Tank, 3 axles	191	384	1 976 893 799	18 873 073	188	382	1 927 148 119	17 927 395
Total	309	717	2 879 374 903	27 166 129	312	737	2 879 066 929	26 046 858

COÛT DE L'ACTIVITÉ TRANSPORT – PRIX MOYEN PAR HECTOLITRE

Transportation cost – Average cost per hectolitre

	Pool P5 ⁽¹⁾ P5 Pool ⁽¹⁾	Coût Québec ⁽²⁾ Quebec cost ⁽²⁾
1996	—	2,029
1997	—	2,009
1998	2,039*	1,997
1999	2,023	1,952
2000	2,118	2,065
2001	2,247	2,143

* Cinq mois

* Five months

⁽¹⁾ Pool P5 : coût moyen des frais du pool P5 de transport (les provinces de l'entente P6, à l'exception du Manitoba).

⁽¹⁾ P5 Pool: average cost of the P5 Transportation Pool (the P6 provinces, minus Manitoba).

⁽²⁾ Coût Québec : inclut les frais de transport réclamés aux producteurs par le pool ainsi que les autres coûts (interusines, transport spécial, transbordement) assumés par le Fonds d'indemnisation jusqu'au 31 juillet 2001.

⁽²⁾ Quebec cost: includes transportation expenses charged by the pool to producers as well as other costs (inter-plant, special transportation, transshipment) covered by the Compensation Fund until July 31, 2001.

IMAGE DE LA TRANSFORMATION DU LAIT AU QUÉBEC ⁽¹⁾

Milk processing profile ⁽¹⁾

	1996		1997		1998		1999		2000		2001	
	Nombre Number	% du lait % of milk	Nombre Number	% du lait % of milk	Nombre Number	% du lait % of milk	Nombre Number	% du lait % of milk	Nombre Number	% du lait % of milk	Nombre Number	% du lait % of milk
Grandes entreprises laitières ⁽²⁾ <i>Large dairy enterprises ⁽²⁾</i>	4	84,7	4	84,7	4	84,0	4	82,7	3	80,6	3	80,4
Moyennes entreprises laitières ⁽³⁾ <i>Medium dairy enterprises ⁽³⁾</i>	37	15,0	38	15,0	41	15,7	38	17,0	39	19,0	39	19,2
Petites entreprises laitières ⁽⁴⁾ <i>Small dairy enterprises ⁽⁴⁾</i>	27	0,3	28	0,3	29	0,3	29	0,3	35	0,4	37	0,4

TRANSFORMATION PAR RÉGION

Processing by region

	1996		1997		1998		1999		2000		2001	
	Nb usines Number of plants	% du lait % of milk	Nb usines Number of plants	% du lait % of milk	Nb usines Number of plants	% du lait % of milk	Nb usines Number of plants	% du lait % of milk	Nb usines Number of plants	% du lait % of milk	Nb usines Number of plants	% du lait % of milk
Régions centrales <i>Central regions</i>	76	92,8	77	91,2	80	90,7	77	91,1	83	90,2	85	89,7
Régions périphériques ⁽⁵⁾ <i>Outlying regions ⁽⁵⁾</i>	19	7,2	20	8,8	22	9,3	20	8,9	19	9,8	16	10,3
Québec	95	100,0	97	100,0	102	100,0	97	100,0	102	100,0	101	100,0

⁽¹⁾ Entreprises laitières qui ont été actives durant l'année.

⁽¹⁾ *Enterprises in operation during the year.*

⁽²⁾ Entreprises dont les achats journaliers de lait dépassent les 900 000 litres.

⁽²⁾ *Enterprises with daily milk purchases exceeding 900,000 litres.*

⁽³⁾ Entreprises laitières achetant plus de 1 000 000 de litres de lait par année et moins de 500 000 litres par jour.

⁽³⁾ *Dairy enterprises purchasing more than 1,000,000 litres annually and less than 500,000 litres per day.*

⁽⁴⁾ Entreprises laitières achetant moins de 1 000 000 de litres de lait par année. Parmi ces entreprises, 10 sont des producteurs-transformateurs qui ont transformé trois millions de litres en 2001. Un producteur-transformateur se définit comme suit: producteur détenant un permis d'exploitation de fabrique laitière et utilisant à cette fin le lait de son troupeau.

⁽⁴⁾ *Dairy enterprises purchasing less than 1,000,000 litres annually. Among these enterprises, 10 are producer/processors who processed 3 million litres in 2001. A producer/processor is defined as follows: producer with a permit to operate a dairy plant who uses the milk from his own herd for this purpose.*

⁽⁵⁾ Les territoires des régions périphériques sont ceux des syndicats de producteurs de lait de l'Abitibi-Témiscamingue, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent tels que définis dans les Conventions de mise en marché du lait.

⁽⁵⁾ *The outlying regions include Abitibi-Témiscamingue, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Gaspésie and Bas-Saint-Laurent, as defined in the Milk Marketing Agreements.*

Contingentement

Le Règlement sur les quotas des producteurs de lait a été amendé à quelques reprises en 2001. D'abord la section II du règlement, qui traite de l'émission et de la détention des quotas, a été modifiée de façon à ce que la possibilité de produire un volume de lait additionnel jusqu'à concurrence d'une fois et demie son quota quotidien (1,5 jour) ne soit en vigueur que pour les mois d'août, septembre, octobre et novembre en retranchant décembre des mois admissibles à cette mesure. En novembre, la section II était de nouveau modifiée afin d'abolir la règle qui limitait la possibilité de prendre un retard de production de son quota quotidien à neuf jours, car la production automnale était suffisante pour assurer les garanties d'approvisionnement aux transformateurs.

Par ailleurs, la section XIII sur l'intégration a été abrogée. Le programme d'intégration avait débuté en 1972 afin de permettre l'accès au marché du lait de consommation aux producteurs de lait de transformation et de permettre aux producteurs de lait de consommation d'améliorer leur revenu sur le marché du lait de transformation. Ce programme a contribué à l'instauration de la mise en marché unifiée du lait et à la péréquation des revenus telle qu'on la connaît aujourd'hui.



PRODUCTEURS – QUOTA PAR RÉGION – 2001

Producers – Quota by region – 2001

Région Region	Nombre de producteurs Number of producers	Quota (kg de m.g. / jour) Quota (kg of b.f./day)	Relève Young farmers	
			Nombre de producteurs Number of producers	Quota (kg de m.g. / jour) Quota (kg of b.f./day)
01 – Estrie	729	28 580,01	359	359,40
02 – Côte-du-Sud	515	15 134,30	297	286,10
03 – Gaspésie	26	462,09	17	17,40
04 – Lanaudière	379	10 483,44	185	187,30
05 – Mauricie	458	13 919,35	228	228,60
06 – Laurentides	429	13 569,59	211	210,50
07 – Centre-du-Québec	1 095	41 762,69	558	568,70
08 – Abitibi – Témiscamingue	203	5 950,05	96	95,10
09 – Québec	1 362	43 373,08	750	739,30
10 – Beauce	779	24 333,14	427	422,20
11 – Bas-Saint-Laurent	722	19 228,53	397	397,40
12 – Saguenay – Lac-Saint-Jean	470	15 792,35	262	269,70
13 – Saint-Hyacinthe	991	36 894,71	481	477,70
14 – Saint-Jean – Valleyfield	653	21 576,73	318	314,50
Total	8 811	291 060,06	4 586	4 573,90

Nous avons ensuite modifié la section VII sur la négociabilité et le transfert des quotas par le Système centralisé de vente des quotas. Suite aux annulations consécutives des ventes de septembre et octobre 2001, la Fédération a dû prendre les moyens qui s'imposaient pour éviter la répétition de cette situation. Le règlement a été modifié en conséquence et a pris effet en décembre 2001.

Sur le plan judiciaire, le 30 janvier 2001, la Cour d'appel renversait la décision rendue par la Cour supérieure dans la cause opposant le Mouvement de la relève laitière établie inc. à la Fédération. La Cour a statué qu'il était dans les prérogatives de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) de refuser d'approuver une modification de règlement demandée par la Fédération. Cette modification visait à obliger les producteurs à remettre, à partir de la 10^e année, le quota prêté dans le cadre du programme d'aide à la relève.

À l'assemblée générale spéciale de novembre, la Fédération a soumis pour étude trois projets de modification du programme d'aide à la relève prévu au règlement sur les quotas. Un premier prévoirait la bonification du programme actuel par un prêt de 2 kg de m.g./jour. Le second accorderait, dans un premier temps, un prêt de 1 kg de m.g./jour à la personne admissible détenant 20 % de l'unité de production et, dans un deuxième temps, un prêt additionnel de 4 kg de m.g./jour si un ou plusieurs jeunes détiennent 51 % et plus de l'entreprise. Finalement, un dernier programme viserait à aider la création de toute nouvelle entreprise détenue à 100 % par le jeune qui s'installerait. Ces projets seront assortis de critères et d'obligations à préciser. Dans tous les cas, la Fédération ne prêterait plus de quota en vertu du programme actuel, qui serait gelé. Le quota prêté dans le cadre de ce programme continuerait d'être rapatrié afin d'alimenter le nouveau programme lorsque le bénéficiaire quitterait la production. En 2001, 152 jeunes qualifiés pour le programme actuel ont reçu un prêt de quota de 1 kg de m.g./jour.

Finalement, notons que le quota de tous les producteurs a été ajusté à la baisse à trois reprises au cours de l'année, soit en avril de 0,52 %, en août de 0,30 % et en novembre de 0,40 %.

Quota

Several times in 2001 amendments were made to the *Règlement sur les quotas des producteurs de lait* (By-law respecting producers' milk quotas). First, Division II, which deals with issuing and holding quotas, was amended to allow the possibility of producing an additional volume of milk up to one and one half times the daily quota (1.5 days) for August, September, October and November and eliminate December from the months eligible under this measure. In November, Division II was again amended to abolish the rule that limits the possibility of delaying daily production to 9 days, because fall production was adequate to assure producer supplies.

Furthermore, Division XIII on graduated entry was rescinded. This program had been started in 1972 in order to give industrial milk producers access to the fluid milk market and enable fluid milk producers to improve their income on the industrial milk market. This program contributed to the establishment of unified milk marketing and the equalization of income as we know it today.

Division VII on the negotiability and transfer of quotas through the Centralized Quota Sale System was amended. Following the consecutive cancellations of the September and October 2001 sales, the Federation took the steps necessary to avoid a repetition of this situation. The By-law was amended accordingly and took effect in December 2001.

As regards legal proceedings, on January 30, 2001, the Court of Appeal reversed the decision of the Superior Court in the case involving the Mouvement de la relève laitière établie inc. and the Federation. The Court ruled that it was the prerogative of the Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) to refuse to approve a change in regulation requested by the Federation. The requested change would have obliged producers to return the quota lent as part of the program to aid young farmers, starting in the 10th year.

At the special General Meeting in November, the Federation submitted for study three draft amendments to the young farmer assistance program provided in the quota regulation. The first would improve the current program by the loan of 2 kg of butterfat/day. The second would first grant a loan of 1 kg butterfat/day to an eligible person owning 20% of the production unit and then an additional loan of four kg of butterfat/day if one or more young people own 51% or more of the enterprise. The last amendment would assist in the creation of new enterprises 100% owned by the young farmers who set them up. These drafts will have appropriate criteria and obligations attached. In any case, the Federation would no longer lend quota under the current program, which will be frozen. Quota already lent as part of the program will continue to be reclaimed in order to supply the new program when a beneficiary leaves production. In 2001, 152 young farmers qualifying under the current program received a loan of 1 kg of butterfat/day.

Finally, we should note that the quota of all producers was adjusted downward on three occasions during the year, in April by 0.52%, in August by 0.30% and in November by 0.40%.

NOMBRE DE PRODUCTEURS ET PRODUCTION TOTALE ANNUELLE

Number of producers and total annual production

Année Year	Nombre de producteurs Number of producers	Litres Litres
2001	8 811	2 925 965 264
2000	9 193	2 879 594 829
1999	9 667	2 895 044 079
1998	10 210	2 885 198 611
1997	10 522	2 829 271 720
1996	10 946	2 734 777 624
1995	11 394	2 768 340 717
1990	14 078	2 854 838 790
1985	17 571	2 867 855 136
1980	21 755	2 806 949 234

SYSTÈME CENTRALISÉ DE VENTE DES QUOTAS – 2001

Centralized Quota Sale System – 2001

Mois Month	Prix du quota (\$/kg de m.g./jour) Quota price (\$/kg of b.f./day)	Offres d'achat (kg de m.g./jour) Bids to buy kg of b.f./day	Offres de vente (kg de m.g./jour) Offers to sell kg of b.f./day	Ratio Achat/vente Buy/Sell ratio
Janvier - January	25 000,00	823,20	1 392,70	0,59
Février - February	V E N T E	A N N U L É E	S A L E C A N C E L L E D	
Mars - March	24 000,00	1 800,70	2 985,50	0,60
Avril - April	24 000,00	1 614,20	2 336,20	0,69
Mai - May	24 000,00	1 194,70	1 928,90	0,62
Juin - June	23 900,00	923,00	1 827,60	0,51
Juillet - July	23 300,00	713,10	1 588,70	0,45
Août - August	23 201,00	1 053,20	1 344,50	0,78
Septembre - September	V E N T E	A N N U L É E	S A L E C A N C E L L E D	
Octobre - October	V E N T E	A N N U L É E	S A L E C A N C E L L E D	
Novembre - November	25 000,05	2 624,30	1 856,20	1,41
Décembre - December	26 255,55	1 852,90	1 541,90	1,20
Moyenne pondérée Weighted average	24 363,09	1 399,92	1 866,91	0,75

TRANSACTIONS DE QUOTA* – 2001

Quota transactions* – 2001

	kg de m.g./jour kg of b.f./day	%
Quota acquis par de nouveaux producteurs par achat de ferme <i>Quota acquired by new producers through farm purchase</i>	341,99	1,92
Quota acquis pour expansion <i>Quota acquired for expansion purposes</i>	1 152,29	6,46
Formation de sociétés ou compagnies <i>Creation of partnerships or companies</i>	6 485,45	36,37
Quota transigé par le SCVQ <i>Quota processed through quota exchange (CQSS)</i>	9 852,10	55,25
Total	17 831,83	100,00

* Quota transigé en % de la quantité de quota détenu au 31 décembre 2001: 6,13 %

* Quota marketed in % of the volume of quota held on December 31, 2001: 6.13%

La section contrôle de la qualité de la Direction gestion du lait veille à l'application des normes prévues par les Conventions de mise en marché du lait et à l'amélioration de la qualité du lait livré par les producteurs laitiers. La qualité du lait mis en marché par les producteurs laitiers québécois en 2001 est conforme aux normes édictées dans les conventions. Sur le plan du dénombrement des bactéries totales (b.t.), le pourcentage du lait mis en marché au cours de l'année et respectant la norme s'élevait à 97,46 %. La moyenne pondérée de bactéries totales dans le lait a légèrement augmenté, passant de 15 405 b.t./ml en 2000 à 15 997 b.t./ml en 2001. Quant au comptage des cellules somatiques (c.s.), le pourcentage du volume de lait conforme à la norme a été de 90,96 %. La moyenne pondérée annuelle de cellules somatiques a légèrement diminué, passant de 290 183 c.s./ml en 2000 à 287 852 c.s./ml en 2001. Par ailleurs, on a constaté une baisse du nombre de charge-ments détruits, d'environ 9 % pour l'année 2001 par rapport à 2000, dans le cadre du programme de dépistage des antibiotiques.

NOTE PRÉVENTIVE

En août 2001, la Fédération a décidé de l'envoi d'une note préventive pour les comptages bactériologiques. Cette note est expédiée aux producteurs laitiers dont le lait affiche un dénombrement en bactéries totales se situant un mois donné entre 50 000 et 100 000 b.t./ml. Bien que la norme demeure à 100 000 b.t./ml, cette note, comme son nom l'indique, est expédiée à titre préventif aux producteurs dont les résultats semblent augmenter afin qu'ils puissent apporter les correctifs nécessaires pour livrer un lait de la meilleure qualité qui soit.

COMITÉ QUALITÉ

Le comité sur la qualité du lait de la Fédération s'est réuni à quelques reprises au cours de l'année. Les travaux ont porté sur l'amélioration des comptages de cellules somatiques dans le lait et l'élaboration par les Producteurs laitiers du Canada (PLC) d'un programme d'assurance salubrité du lait et de la viande pour les fermes laitières.

PROGRAMME D'ASSURANCE SALUBRITÉ DU LAIT ET DE LA VIANDE POUR LES FERMES LAITIÈRES

Les travaux d'élaboration d'un programme d'assurance salubrité du lait et de la viande pour les fermes laitières par les PLC se sont achevés avec leur assemblée générale à Winnipeg en juillet 2001. Lors de cette rencontre, différentes communications ont été faites aux producteurs afin de leur expliquer le programme. À partir de là, chaque province doit voir à la mise en place du programme sur son territoire.



Quality Control

The Quality Control unit of the Milk Management Division is responsible for the application of standards under the Milk Marketing Agreements and for the improvement of the quality of milk delivered by dairy producers. The quality of milk marketed by Quebec dairy producers in 2001 complied with the standards of the Milk Marketing Agreements. In terms of total bacteria (t.b.) counts, the percentage of milk marketed during the year respecting the standard was 97.46%. The weighted average of total bacteria in milk rose from 15,405 t.b./ml in 2000 to 15,997 t.b./ml in 2001. As for somatic cell (s.c.) counts, the percentage of milk volume up to standard was 90.96%. The annual weighted average of somatic cells fell slightly, dropping from 290,183 s.c./ml in 2000 to 287,852 s.c./ml in 2001. Furthermore, compared to 2000, there was a decline of about 9% in the number of truck loads destroyed under the antibiotic detection program in 2001.

PREVENTIVE NOTICE

In August 2001, the Federation decided to send a preventive notice on bacteriological counts. This notice is sent to dairy producers whose milk has a total bacteria count for a given month between 50,000 and 100,000 t.b./ml. Although the standard remains 100,000 t.b./ml, this warning, as its name indicates, is sent for preventive purposes to producers whose results seem to be rising, so that they can make the necessary corrections to deliver milk of the best possible quality.

EXIGENCES QUALITATIVES – 2001

Milk quality requirements – 2001

Type d'analyse Analysis	Norme Standard
Bactéries totales <i>Total bacteria count</i>	100 000/ml maximum
Bactéries après pasteurisation <i>Bacteria after pasteurization</i>	7 000/ml
Cellules somatiques <i>Somatic cell count</i>	500 000/ml – Avis préventif à 400 000/ml <i>500,000/ml – Notice at 400,000/ml</i>
Adulteration par les antibiotiques <i>Adulteration by antibiotics</i>	Négatif à l'analyse <i>Negative</i>
Adulteration par l'eau <i>Adulteration by water</i>	Point de congélation n'excède pas -0,525 °H <i>Freezing point with limit of -0.525°H</i>
Adulteration par les antiseptiques <i>Adulteration by antiseptics</i>	Négatif à l'analyse <i>Negative</i>
Sédiments <i>Sediments</i>	Pas plus de 2,0 mg de sédiments par 452,8 ml de lait <i>No more than 2.0 mg per 452.8 ml of milk</i>
Odeur <i>Smell</i>	Aucune mauvaise odeur <i>No bad smell</i>
Température <i>Temperature</i>	4 °C maximum
Saveur <i>Taste</i>	Aucune mauvaise saveur <i>No bad taste</i>
Falsification (modification frauduleuse de la composition ou de la qualité du lait cru) <i>Falsification (fraudulent alteration of composition or quality of raw milk)</i>	Aucune falsification permise <i>No falsification allowed</i>

QUALITY COMMITTEE

The Federation's Quality Committee met on several occasions during the year. Its work involved improvement of the somatic cell count in milk and development by the Dairy Farmers of Canada (DFC) of a milk and meat quality assurance program for dairy farms.

DAIRY FARM MILK AND MEAT QUALITY ASSURANCE PROGRAM

The DFC work to develop a dairy farm milk and meat quality assurance program was completed at the Winnipeg General Meeting in July 2001. At that meeting, various presentations were made to producers, explaining the program. It is now up to each of the provinces to establish its own program.

At the Special General Meeting of the Federation in November 2001, presentations were made to the delegates to explain the program developed by the DFC and the aspects of the program under consideration for implementation in Quebec in the short term. An initial aspect is the installation of a temperature recorder for tracing milk storage temperatures and the effectiveness of cooling, as well as the temperature of the water used to wash and rinse the milk line and cooling tank. Another aspect involves quality control of the water used on farms and a last one examines medication use on farms. Various tools for adequate management of drug use have already been distributed to producers in the past.

Lors de l'assemblée générale spéciale de la Fédération en novembre 2001, les délégués ont pu entendre des exposés sur le programme des PLC et sur ses aspects qui pourraient être envisagés à court terme par le Québec. Un premier aspect toucherait l'installation d'un thermographe pour vérifier la température de stockage du lait et l'efficacité du refroidissement ainsi que la température de l'eau de lavage et de rinçage du lactoduc et du bassin refroidisseur. Un autre aspect aborde le contrôle de la qualité de l'eau utilisée à la ferme et un dernier regarde l'utilisation des médicaments à la ferme. Différents outils permettant de gérer adéquatement l'utilisation des médicaments ont déjà été distribués aux producteurs par le passé.

QUALITÉ DU LAIT LIVRÉ AU QUÉBEC, PAR STRATE *Stratification of quality of milk*

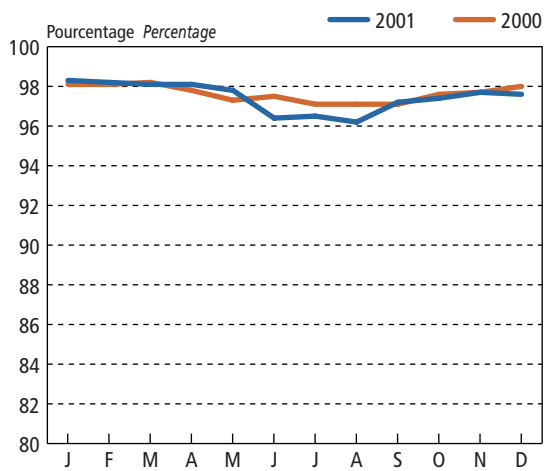
Résultats d'analyse <i>Analysis results</i>		2001 % volume % volume	2000 % volume % volume	2001 % analyses % analyses	2000 % analyses % analyses
Bactéries totales <i>Total bacteria count</i>	1 - 25 000/ml	86,75	87,68	87,26	87,89
	25 001 - 50 000/ml	7,17	6,78	6,90	6,55
	50 001 - 100 000/ml	3,54	3,17	3,38	3,12
	plus de/more than 100 000/ml	2,54	2,37	2,46	2,44
Cellules somatiques <i>Somatic cell count</i>	1 - 100 000/ml	4,85	5,24	5,54	5,80
	100 001 - 200 000/ml	27,58	26,80	26,51	25,99
	200 001 - 300 000/ml	29,90	29,69	27,95	27,73
	300 001 - 400 000/ml	19,13	19,11	18,46	18,45
	400 001 - 500 000/ml	9,50	9,93	9,91	10,31
	plus de/more than 500 000/ml	9,04	9,23	11,63	11,72

MOYENNES DES RÉSULTATS D'ANALYSE *Average analysis results*

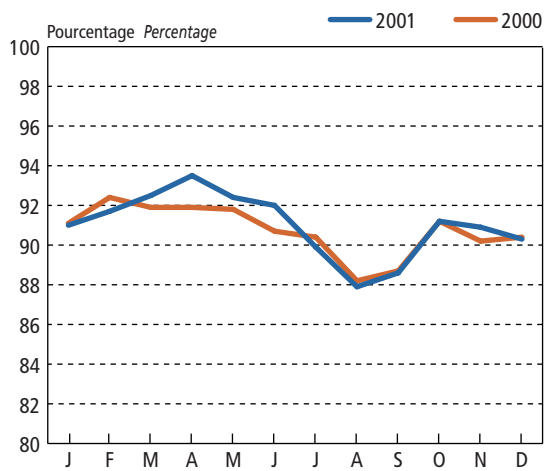
	2001 Pondérée <i>Weighted results</i>	2000 Pondérée <i>Weighted results</i>
Bactéries totales (b.t./ml) <i>Total bacteria count (t.b./ml)</i>	15 997	15 405
Cellules somatiques (c.s./ml) <i>Somatic cell count (s.c./ml)</i>	287 852	290 183



**LAIT CONFORME À LA NORME –
BACTÉRIES TOTALES**
Milk conforming to standard – Total bacteria



**LAIT CONFORME À LA NORME –
CELLULES SOMATIQUES**
Milk conforming to standard – Somatic cell count



Caroline Dubois et Yves Montplaisir,
du courage et du cœur

*En arrière: Caroline Dubois
et Yves Montplaisir;
au centre: Kevin et Roxanne;
en avant: Jean-Philippe
et Maxime.*

Ils habitent, comme le dit Yves Montplaisir en vous accueillant, «la dernière maison de Trois-Rivières». Caroline Dubois et lui ont quatre enfants : Jean-Philippe (14 ans), Roxanne (13 ans), Kevin (11 ans) et Maxime (8 ans). En 1995, un feu d'une rare violence a complètement détruit la grange à comble français construite par son père, Roland Montplaisir, en 1963. C'était le 19 septembre. Par chance, les vaches étaient au pâturage. La perte a été évaluée à plusieurs centaines de milliers de dollars.

Le 9 novembre, ils avaient reconstruit et les vaches étaient de retour pour la première traite dans la nouvelle étable. Il ont affronté ce défi avec courage, beaucoup de cœur, de la ténacité, une gestion serrée, l'aide de leurs familles et de certains de leurs voisins qui ont hébergé leurs animaux. Des amis sont venus, dont un tous les jours pendant trois mois, refusant catégoriquement d'être payés. Une vraie leçon de vie et de solidarité comme seuls les producteurs agricoles peuvent en témoigner.

«Nous avons eu beaucoup d'aide pour la reconstruction. Nos voisins sont accourus aussitôt que le feu s'est déclaré pour nous venir en aide. Nous n'oublierons jamais ce que nos parents, amis et voisins ont fait pour nous.»

Caroline Dubois est volontaire, généreuse et dynamique. Elle s'implique à la Fédération des producteurs de lait dans son syndicat régional. Elle n'a jamais douté qu'elle deviendrait un jour productrice agricole. Yves est méthodique, organisé, rationnel. Tous les deux dans la trentaine, l'agriculture pour eux est un choix, un mode de vie qui convient à leurs aspirations.

Caroline Dubois and Yves Montplaisir, courage and heart

They live, as Yves Montplaisir tells you when he greets you, in the very last house in Trois-Rivières. He and Caroline Dubois have four children: Jean-Philippe (14 years old), Roxanne (13), Kevin (11) and Maxime (8). In 1995, a fire of unusual violence completely destroyed the gambrel roof barn built by his father in 1963. The disaster struck on September 19, and fortunately the cows were out in the field. The loss was estimated at several hundred thousand dollars.

By November 9, they had rebuilt and the cows were back for their first milking in the new barn. Caroline and Yves faced this challenge with courage, much heart, tenacity, careful management and lots of help from their families and their neighbors, who took in their animals. Friends came in, one a day for three months, and categorically refused to accept any payment for their help. It was a real lesson in life and solidarity of the kind only farmers can experience.

"We had a lot of help in rebuilding. Our neighbors were here to help us right after the fire broke out. We will never forget what our parents, friends and neighbors did for us."

Caroline Dubois is a generous, dynamic volunteer, active in her regional syndicate of the Fédération des producteurs de lait. She never doubted that one day she would farm. Yves is methodical, organized, rational. They are in their thirties and for both of them, farming was a choice of lifestyle that suited their aspirations. "We love life, nature, outdoors, working the earth, being our own bosses. We are proud of what we do."



*«Nous aimons
la vie, la nature,
le plein air, le
travail de la terre,
être nos propres
patrons. Nous
sommes fiers de
notre profession.»*

FERME MONYKA ENR.

Propriétaires
Yves Montplaisir et Caroline Dubois.

Localisation
Sainte-Marthe-du-Cap, en Mauricie.

Troupeau
110 têtes de race Holstein pur sang,
dont 46 vaches.

Production
Plus de 9200 kg par vache (PATLQ depuis
1989; avant : ROP).

Bâtiments
Grange-étable reconstruite en 1995 après un
incendie, garage, remise à machinerie, trois
silos à ensilage et maïs humide, trois silos
à grain en métal, une grange à foin; gestion
de fumier liquide dans une fosse de béton.

Cultures
121 ha : prairies de luzerne, de mil et de
brome; orge, grains mélangés, maïs
d'ensilage, maïs-grain et soya; pâturages
de trèfle ladino et de mil.

Boisé
18 ha reboisés de 16 000 pins rouges et
14 000 pins gris.

FERME MONYKA ENR.

Owners: Yves Montplaisir and Caroline Dubois.

Location: Sainte-Marthe-du-Cap in the Mauricie.

Herd: 110 head of pureblood Holsteins, including 46 cows.

Production: More than 9,200 Kg per cow (PATLQ since
1989, previously ROP).

Buildings: Cow barn rebuilt in 1995 after a fire, garage,
machine shed, 3 silos for silage and corn silage, three metal
grain silos, one hay barn, liquid manure management
in a concrete pit.

Crops: 121 ha, alfalfa fields, timothy and brome, grains
(barley) or grain mixture, pastures: ladino clover/ timothy,
silage corn, grain corn, soybeans.

Woodlot: 18 ha, reforested with 16,000 red pines,
14,000 jack pines.

Contrôle du volume et de la composition

Cette section de la Direction gestion du lait a la responsabilité de s'assurer que les analyses de composition et la mesure des volumes soient conformes au lait livré par les producteurs et au lait payé par les usines.

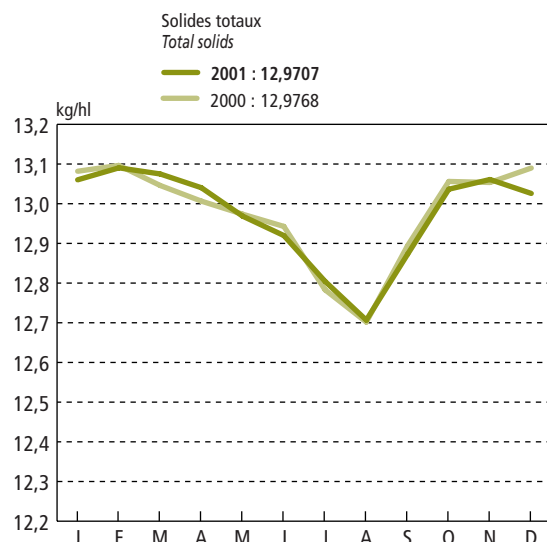
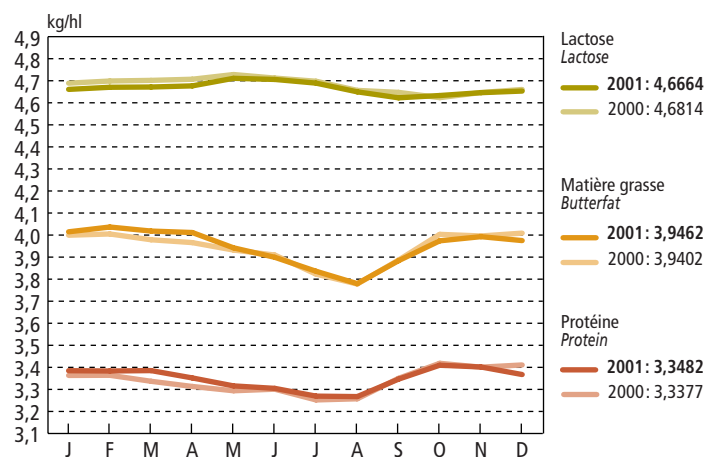
Le personnel effectue, entre autres, des visites régulières des usines pour inspecter les compteurs et les échantillonneurs automatiques. Il collabore aussi avec le personnel du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) chargé de valider les résultats du laboratoire d'analyse de la composition du lait à Sainte-Anne-de-Bellevue.

En 2001, plusieurs vérifications et enquêtes ont été effectuées par un enquêteur de la Fédération ou conjointement avec le MAPAQ sur des fermes et usines qui contrevenaient au Règlement sur les quotas des producteurs de lait. Les fautifs ont reçu des amendes pour les infractions commises.

Deux enquêtes portant sur la teneur des composants du lait de consommation ont eu lieu au cours de l'année afin de s'assurer de leur conformité aux normes provinciales. Les conclusions de ces enquêtes ont été acheminées au MAPAQ pour intervention auprès des transformateurs ne respectant pas les normes.



TENEUR MENSUELLE – MOYENNE PONDÉRÉE Monthly test – Weighted average



En 2001, 91 % de l'ensemble du lait livré par les producteurs a été mesuré à l'usine par un compteur approuvé et 91 % des échantillons pour les besoins de la facturation du lait ont été prélevés à l'usine à l'aide d'un échantillonneur approuvé soit, dans les deux cas, 1 % de plus que l'année précédente.

La teneur des composants en 2001 s'est accrue par rapport à 2000 de 0,01 kg/hl pour la protéine et a diminué de 0,02 kg/hl pour le lactose. La matière grasse, quant à elle, n'a pratiquement pas bougé.

POURCENTAGE DU VOLUME MESURÉ PAR UN COMPTEUR APPROUVÉ ET ÉCHANTILLONNÉ PAR UN ÉCHANTILLONNEUR APPROUVÉ

Percentage of volume measured by an approved meter and sampled by an approved sampler

Volume Volume

91 % du volume de lait reçu par les usines a été mesuré par un compteur approuvé.

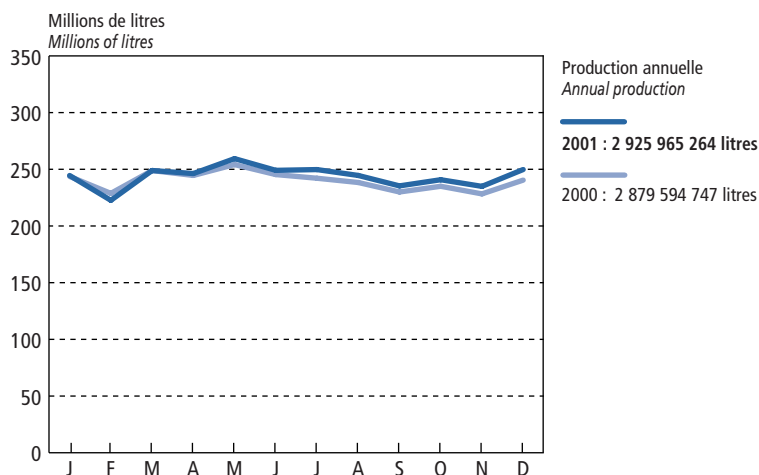
91% of the milk volume received by the plants was measured by an approved meter.

Composition du lait (matière grasse, protéine, lactose et autres solides) Milk composition (butterfat, protein, lactose and other solids)

91 % du lait a été échantillonné à l'usine, pour le paiement, à l'aide d'un échantillonneur approuvé.

91% of the milk volume was sampled at the plant for payment purposes, using an approved sampler.

VOLUME DE LAIT PRODUIT MENSUELLEMENT Monthly milk production volume



Volume and Composition Control

This section of the Milk Management Department is responsible for making sure that the component tests and volume measures accurately reflect the milk shipped by the producers and paid for by the processors.

The personnel also make regular visits to plants to inspect the meters and automatic samplers. They work with the staff of the Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), responsible for validating the component results from the test lab in Sainte-Anne-de-Bellevue.

In 2001, a number of inspections and investigations were conducted by an investigator from the Federation or jointly with MAPAQ of farms and plants contravening the Regulation respecting milk producer quotas. Those at fault received fines for the offences committed.

Two investigations of the content of fluid milk components took place during the year, to ensure compliance with provincial standards. The conclusions of these investigations were sent to MAPAQ to take action with processors not respecting the standards.

In 2001, 91% of all milk delivered by producers was measured at the plant by an approved meter and 91% of the samples for payment purposes were collected at the plant using an approved sampler, in both cases a 1% improvement over the previous year.

Compared to 2000, the 2001 component level was 0.01 kg/hl higher for protein and 0.02 kg/hl lower for lactose. Butterfat levels remained virtually unchanged.

La Direction finances et administration a la responsabilité de produire l'information financière des différents fonds de la Fédération et des syndicats régionaux. Elle assume également les opérations monétaires reliées à la confection de la paie des producteurs et aux paiements des frais de transport ainsi qu'à la facturation aux usines. La direction fournit de plus un soutien administratif et des conseils financiers aux dirigeants en ce qui concerne le fonctionnement de l'organisation et le développement des dossiers connexes.

À l'analyse des résultats du Fonds d'administration, nous observons de nouveau l'équilibre entre les revenus de prélèvements et les charges. Toutefois, et toujours en raison des revenus d'intérêts, le solde du fonds présente à nouveau une croissance importante, portant le niveau de celui-ci à plus de 10 millions de dollars au 31 décembre 2001.

À la lecture des résultats du Fonds du pool, mentionnons que lors de la dernière année, les recettes provenant des ventes de lait ont atteint les 1,678 milliard de dollars, incluant un montant de 28 millions de dollars résultant des péréquations canadiennes pour la mise en commun des ventes de lait et 61 millions de dollars en ventes interprovinciales. Nous avons d'autre part versé plus de trois millions de dollars dans la péréquation interprovinciale pour la mise en commun des frais de transport.

Soulignons par ailleurs qu'une prime de régularité de 7,507 millions de dollars a été versée aux producteurs durant la période d'août à novembre 2001. Dans le cadre du renouvellement des Conventions de mise en marché du lait, il a été décidé qu'à compter du 1^{er} août 2001, le Fonds d'indemnisation ne servirait désormais qu'à verser la prime de régularité. Cette prime est alimentée à même une retenue de 0,28 \$/hl prélevée sur les ventes de lait avant le calcul du paiement aux producteurs pour une période de 12 mois ayant débuté en août 2001.

Par ailleurs, cet accord fait en sorte que les transformateurs ne contribuent plus au Fonds d'indemnisation, mais les primes qu'ils acquittaient auparavant ont été ajoutées au prix du lait et se retrouvent ainsi dans les recettes des ventes de lait du Fonds du pool. Les frais de transport spécial et interusines, jusqu'alors assumés par le Fonds d'indemnisation, sont désormais intégrés à la déduction pour frais de transport des producteurs.



Finance and Administration

The Finance and Administration Department is responsible for producing financial information for various Federation and regional syndicate funds. It also handles all operations involved in preparing producer milk cheques, transportation cost payments and plant billings. The Department also provides administrative support and financial advice to the Federation's officers with respect to the organization's operations and the development of related issues.

An analysis of the results of the General Operating Fund again indicates a balance between levy revenues and expenditures. However, because of interest income, the balance of the fund again shows significant growth, with \$10 million as at December 31, 2001.

A review of the results of the Pool Fund shows that last year, milk sales reached \$1.678 billion, including some \$28 million from pooling returns on milk sales and \$61 million from interprovincial sales. We also paid more than \$3 million into the interprovincial transportation pool.

It should also be noted that a production regularity bonus of \$7.507 million was paid to producers during the period from August to November 2001. As part of the renewal of the Milk Marketing Agreements, it was decided that starting on August 1, 2001, the Compensation Fund would be used in future only for paying the regularity bonus. The funds for this bonus come from a hold-back of \$0.28/hl from milk sales before the producer payment is calculated for a period of 12 months beginning in August 2001.

Moreover, under this agreement, processors no longer contribute to the Compensation Fund. The bonuses they previously paid have been added to the price of milk and are now included in milk sales revenue for the Pool Fund. The special and inter-plant transportation charges, previously covered by the Compensation Fund, are now included in the producer transportation cost deduction.

PAIEMENTS AUX PRODUCTEURS – 2001

Payments to producers – 2001

Mois - Month	Intraquota <i>In-quota</i>			Hors quota* <i>Over-quota*</i>			Prime à la régularité <i>Production regularity bonus</i>
	Prix de la matière grasse <i>Price of butterfat</i>	Prix de la protéine <i>Price of protein</i>	Prix du lactose et autres solides <i>Price of lactose and other solids</i>	Prix de la matière grasse <i>Price of butterfat</i>	Prix de la protéine <i>Price of protein</i>	Prix du lactose et autres solides <i>Price of lactose and other solids</i>	
	\$/kg	\$/kg	\$/kg	\$/kg	\$/kg	\$/kg	\$/hl
Janvier - January	5,6369	8,2375	1,2321	0,8000	0,8000	0,8000	
Février - February	5,9440	9,2757	1,3846	0,8000	0,8000	0,8000	
Mars - March	5,9021	8,8802	1,3259	1,0680	1,0680	1,0680	
Avril - April	6,0178	9,1779	1,3557	1,0680	1,0680	1,0680	
Mai - May	5,9814	9,2202	1,3392	1,1104	1,1104	1,1104	
Juin - June	5,5881	8,7679	1,2681	1,1104	1,1104	1,1104	
Juillet - July	5,6197	8,7532	1,2564	1,1104	1,1104	1,1104	
Août - August	6,0033	9,3508	1,3503	1,1000	1,1000	1,1000	0,8983
Septembre - September	5,9994	9,3170	1,3816	1,1000	1,1000	1,1000	0,9165
Octobre - October	5,8861	8,7957	1,3263	1,1000	1,1000	1,1000	0,8572
Novembre - November	5,9090	9,1013	1,3660	1,1000	1,1000	1,1000	0,8857
Décembre - December	5,7429	9,0883	1,3466	1,1000	1,1000	1,1000	
Prix moyen annuel <i>Average annual price</i>	5,8526	8,9941	1,3272	1,0306	1,0310	1,0319	0,8889

* Le prix de la production hors quota est établi par la CCL en fonction des revenus les plus bas obtenus pour l'écoulement sur le marché intérieur des surplus.

* The CDC set the price for over-quota production on the lowest return received for disposal on the domestic surplus market.

FINANCEMENT DES ACTIVITÉS – 2001

Financing of operations – 2001

	Janvier à juillet <i>January to July</i>	Août <i>August</i>	Septembre à décembre <i>September to December</i>
	\$ /kg de s.t.* – \$ /kg of t.s.*		
Administration, plan conjoint et fonds de défense <i>Administration, Joint Plan and Defense Fund</i>	0,02405	0,02396	0,02396
Contribution à l'UPA <i>Contribution to the UPA</i>	0,00765	0,00774	0,00774
Total partiel <i>Subtotal</i>	0,03170	0,03170	0,03170
Publicité et promotion <i>Advertising and promotion</i>	0,07830	0,07830	0,08600
Fonds de développement <i>Development program</i>	0,00080	0,00080	0,00080
Total	0,11080	0,11080	0,11850

* Solides totaux

* Total solids



La Direction technologie et information de gestion a sous sa responsabilité les activités relatives aux systèmes d'information, à la bureautique, à la télématique, au développement des systèmes et au support informatique. L'équipe compte quatre personnes dont une architecte, un analyste-programmeur, un agent de soutien technique et la directrice.

Les transporteurs ont maintenant à leur disposition un site extranet où ils peuvent consulter en ligne des informations telles que les coordonnées des producteurs de leurs circuits de ramassage, leurs revenus de transport du lait et le programme de livraison du lait. Un site extranet pour les usines a été développé et sera mis en place au cours de l'année 2002. Une analyse concernant un site extranet pour les producteurs a également été complétée. Ce site permettra aux producteurs de consulter les différents éléments de leur paie et des statistiques reliées à celle-ci. Ils y verront également leur niveau de production, le prix du quota, le prix du lait. Ils auront de plus le loisir de consulter une bibliothèque où sont entreposés plusieurs documents utiles.

Parmi les autres mandats effectués, mentionnons la migration des serveurs de la Fédération vers le système d'exploitation Windows 2000, l'automatisation de l'épuration et de l'archivage des données produites par les systèmes informatiques de la Fédération et le développement d'un système de saisie d'inventaire des bassins refroidisseurs des producteurs par le transporteur par l'intermédiaire du « psion ».

Technology and Management Information

The Technology and Management Information Department handles all activities related to information systems, office automation, telematics, systems development and support. The team's four members are an architect, a programmer-analyst, a technical support officer and the director.

Transporters now have an extranet site at their disposal where they can consult on line such information as the addresses of producers on their pickup routes, their milk transportation revenues and the milk delivery program. An extranet site being developed for plants will be up during 2002. Analysis of the extranet site for producers has also been completed. This site will enable producers to consult various elements of their pay cheque and related statistics. They will also be able to see their production level, the quota price and the milk price as well as consult a library containing a number of useful documents.

Among the other projects completed was the migration of the Federation's servers to the Windows 2000 operating system, the automation of the purging and archiving of data produced by the Federation's computer systems and the development of a system to enable transporters to record producer cooling tank inventories using handheld devices.

Le rôle de la Direction recherche économique est principalement de conseiller les dirigeants de la Fédération sur toutes les politiques et tous les dossiers reliés à l'industrie laitière. Pour remplir son mandat, il lui est nécessaire de réaliser des études, des analyses et des textes de vulgarisation qui guideront les différentes instances décisionnelles et opérationnelles de l'organisation.

L'avancement des dossiers nationaux est assuré en étroite collaboration avec la Direction principale aux opérations et partenariat externe. La direction assiste donc aux réunions du Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL) et de l'organisme de supervision de l'entente P6 en plus de contribuer aux travaux requis pour les discussions et négociations ayant lieu au sein de ces forums. Soulignons notamment notre contribution aux diverses analyses faites dans le cadre des comparaisons de prix et des modalités de paiement entre les provinces canadiennes.

Bien que les ententes de mise en commun soient en vigueur depuis déjà quelques années, elles continuent d'évoluer et d'exiger un suivi régulier. Au cours de la dernière année, mentionnons la négociation d'une formule de tarification du transport avec nos partenaires, les cinq provinces (P5) de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait (P6) qui mettent en commun leurs frais de transport. Ces travaux devraient se terminer en 2002 et fournir une base plus adéquate de comparaison des coûts de transport et un outil d'amélioration de l'efficacité respective des provinces. La direction a également eu la charge d'organiser un forum réunissant les représentants des producteurs de l'entente P6. Cette réunion a permis de mettre en évidence les forces et les objectifs d'amélioration du fonctionnement de cette entente.

Au niveau provincial, la direction est impliquée dans les travaux des différents comités des conventions de mise en marché du lait et de transport. Des efforts particuliers ont, encore cette année, été consacrés aux mécanismes de vérification de l'utilisation du lait et à la négociation des prix. De plus, la formule de tarification du transport du lait a été évaluée en profondeur en vue d'une renégociation importante des paramètres actuels. Ces travaux devraient trouver leur dénouement au début de 2002.

Economic Studies

The role of the Economic Studies Department is principally to advise Federation officers on all policies and issues concerning the dairy industry. To fulfill this mandate, the Department must conduct studies and analyses and prepare texts to guide our organization's policy development and operations groups.

The advancement of national issues is handled in close consultation with the Operations and External Partnerships Department. The Department thus attends meetings of the Canadian Milk Supply Management Committee (CMSMC) and the P6 Supervisory Organization, in addition to contributing to the work required for the discussions and negotiations taking place in these forums. In 2001, we contributed to various analyses made as part of the comparison of prices and payment terms among Canadian provinces.

Although the Pooling Agreements have now been in force for several years, they continue to evolve and thus require regular follow-up. In the last year, there was the negotiation of a transportation rating formula with our partners, the five provinces (P5) of the Agreement on All Milk Pooling (P6) which pool their transportation costs. This work should be completed in 2002 and provide a more adequate base for comparing transportation costs and a tool for improving the efficiency of the respective provinces. The Department was also responsible for organizing a forum of representatives of the P6 Agreement producers. This meeting focused on the strengths of the Agreement and objectives for improving how it works.



Le prix du lait et le coût de production ont été comme toujours des dossiers de première importance pour la direction. Nous avons poursuivi nos efforts pour l'amélioration des méthodes d'enquête et des mécanismes de fixation du prix. Dans ce sens et tel qu'il a été demandé par l'assemblée générale annuelle de la Fédération en 2001, différents travaux ont été conduits pour faire l'inventaire de méthodes complémentaires ou de rechange au processus actuel de fixation du prix du lait. Mentionnons aussi que cette année la Fédération a exprimé à nouveau son désaccord avec le mécanisme actuel d'indexation des prix maximums de détail du lait de consommation par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ). La Fédération entendait exprimer à nouveau cette position à l'audience convoquée par la RMAAQ au début 2002.

Comme par les années antérieures, nous avons, à deux reprises, collaboré à l'enquête des Producteurs laitiers du Canada (PLC) concernant la comparaison du prix d'un panier de produits laitiers au Canada et aux États-Unis. Nous suivons également les principaux enjeux touchant l'évolution des diverses politiques américaines en matière de paiement du lait.

La direction a également déployé beaucoup d'énergie à l'analyse des impacts du nouveau régime de sécurité du revenu (CSRA et ASRA complémentaire) sur les entreprises laitières. Les discussions se poursuivent avec la Financière agricole du Québec (FAQ) et l'Union des producteurs agricoles (UPA) afin de s'assurer que les entreprises laitières recevront avec le nouveau régime une couverture équivalente à celle de l'ancien et que notre secteur sera traité équitablement par rapport aux autres secteurs.

En ce qui concerne l'environnement, rappelons que notre implication vise essentiellement à appuyer le travail de l'UPA et à assurer une vigilance particulière pour les questions plus spécifiques au secteur laitier. La direction a donc continué d'être très active par l'entremise du comité de la Fédération sur l'environnement. Parmi les réalisations de ce comité, on peut signaler l'élaboration et la mise en œuvre de notre plan d'action sectoriel en agroenvironnement. Des représentations ont également été faites dans le cadre de la consultation sur le projet de modernisation du Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole (RRPOA). Mentionnons aussi que le comité a participé activement à l'élaboration d'un protocole de recherche en vue de la réalisation de la deuxième phase d'une étude agroenvironnementale sur l'entreposage de fumiers solides de vaches laitières sur sol naturel. Cette deuxième phase a débuté en novembre 2001 et a été confiée à la firme Envir-Eau inc. et à l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA).

Enfin, la direction a participé à un comité multipartite composé de représentants du ministère de l'Agriculture et de l'Environnement, dont le mandat consistait à étudier les diverses méthodes d'entreposage et de traitement des eaux de laiterie afin de faire des recommandations au Comité permanent de liaison en environnement et en agriculture (COPLEA).

Provincially, the Department is involved in the work of various committees of the Milk Marketing and Transportation Agreements. Special efforts were again devoted this year to the procedures for verifying the use of milk and price negotiation. Moreover, the milk transportation rating formula was evaluated in depth in preparation for a major renegotiation of the current parameters. These studies should be completed by early 2002.

The price of milk and the cost of production have always been issues of prime importance for the Department. We have continued our efforts to improve investigation methods and price-setting procedures. Accordingly, as requested at the Federation's Annual General Meeting in 2001, we worked on an inventory of complementary and alternative methods to the current milk price-setting process. The Federation expressed again its disagreement with the current procedure for indexing the maximum retail prices of fluid milk applied by the Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) and planned to reiterate this position at the hearing called by the RMAAQ for early 2002.

As in previous years, we cooperated on two occasions in the Dairy Farmers of Canada (DFC) comparison of the price of a basket of dairy products in Canada and the United States. We are also closely monitoring the main issues affecting the development of various American policies regarding milk payment.

The Department devoted substantial efforts to the analysis of the impacts of the new farm income stabilization account (CSRA) and farm income stabilization insurance (ASRA) programs on dairy enterprises. Discussions are continuing with Financière agricole du Québec (FAQ) and the Union des producteurs agricoles (UPA) to ensure that under the new plan, dairy enterprises receive coverage that is equivalent to what they had previously, and that our sector is treated fairly compared to the other sectors.

Our environmental involvement is essentially in supporting the work of the UPA and ensuring special vigilance with regard to more specific dairy industry issues. The Department has continued to be very active on the Federation's Environment Committee, whose achievements include the development and implementation of our sectorial action plan for farm environmental issues. Representations were also made as part of the consultation on the proposal for modernizing the Regulation respecting the reduction of pollution from farming. The committee participated actively in research for the second phase of an agro-environmental study on the storage of solid waste from dairy cows on soil. This second phase, which began in November 2001, was entrusted to Envir-Eau Inc. and the Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA).

Finally, the Department participated in a multipartite committee with representatives of the Department of Agriculture and the Environment formed to study various methods of storing and treating dairy water in order to make recommendations to the Standing Liaison Committee on the Environment and Agriculture.

A number of animal health issues also involved Department resources. These included the project for the permanent identification of dairy cattle and the project to prevent exotic diseases (foot and mouth disease). Moreover, the Department cooperated with federal and provincial authorities on disease screening and crisis prevention.

Par ailleurs, un certain nombre de dossiers en matière de santé animale ont également nécessité la mobilisation de ressources de la part de la direction. On peut mentionner, notamment, le dossier de l'identification permanente des bovins laitiers ainsi que celui de la prévention des maladies exotiques (fièvre aphteuse). De plus, la direction a développé une collaboration particulière avec les autorités publiques fédérale et provinciale en matière de dépistage de maladies et de prévention des situations de crises.

L'implication de la Fédération en recherche et développement continue d'être assurée par notre direction, notamment par sa participation au sein du conseil d'administration de Novalait inc. ainsi qu'à différents comités de gestion des projets de la compagnie. Parmi les activités à souligner, mentionnons l'avancement des démarches pour la mise en place d'un réseau de recherche sur la mammites bovine, celle d'un réseau de fermes pilotes pour la mise à l'échelle et l'accélération du transfert des résultats de la recherche et finalement l'organisation de ressources qui seront dédiées à la veille technologique afin de guider les choix stratégiques de sélection de projets. Nous avons bon espoir que ces trois initiatives auront été mises en œuvre vers la fin de 2002.

Finalement, soulignons qu'en matière de communication nous collaborons régulièrement à la revue *Le producteur de lait québécois*, que ce soit pour des articles de fond ou pour les chroniques sur les statistiques, l'évolution des marchés, l'environnement et la recherche. Nous rencontrons occasionnellement des groupes de producteurs ou d'autres groupes ou personnes intéressés pour traiter de différents sujets concernant l'industrie laitière.

The involvement of the Federation in research and development continues to be assured by our Department through its participation on the Board of Directors of Novalait Inc. and various project management committees. Among the activities are steps to set up a bovine mastitis research network, develop a network of pilot farms for upscaling and transferring research results more rapidly and organize resources to be dedicated to technological intelligence, in order to guide strategic choices when projects are selected. We are confident that these three initiatives will be in operation by late 2002.

Last, our communications activities include regular contributions to *Le producteur de lait québécois*, from in-depth articles to columns on statistics, market trends, the environment and research. We also meet occasionally with groups of producers or other interested groups or persons to discuss various subjects involving the dairy industry.

RÉPARTITION RÉGIONALE DE LA PRODUCTION ET DES PRODUCTEURS AU 31 DÉCEMBRE 2001

Production and producers by region as at December 31, 2001

Région Region	Production Production		Producteurs Producers	
	Litres Litres	Pourcentage Percentage	Nombre Number	Pourcentage Percentage
01 – Estrie	287 399 063	9,82	729	8,27
02 – Côte-du-Sud	150 987 785	5,16	515	5,85
03 – Gaspésie	4 583 428	0,16	26	0,30
04 – Lanaudière	106 669 478	3,65	379	4,30
05 – Mauricie	138 833 484	4,75	458	5,20
06 – Laurentides	135 473 235	4,63	429	4,87
07 – Centre-du-Québec	414 418 873	14,16	1 095	12,43
08 – Abitibi-Témiscamingue	56 951 267	1,95	203	2,30
09 – Québec	432 425 034	14,78	1 362	15,46
10 – Beauce	245 202 249	8,38	779	8,84
11 – Bas-Saint-Laurent	194 665 118	6,65	722	8,19
12 – Saguenay-Lac-Saint-Jean	159 878 835	5,46	470	5,33
13 – Saint-Hyacinthe	376 358 161	12,86	991	11,25
14 – Saint-Jean-Valleyfield	222 119 254	7,59	653	7,41
Total	2 925 965 264	100,00	8 811	100,00

La Direction formation et information assume la responsabilité des communications internes et externes de la Fédération et elle coordonne et réalise des activités de formation et de vie syndicale. Son rôle l'amène à collaborer étroitement avec les autres directions et avec les élus pour les soutenir et les conseiller dans ces domaines.

La production de la revue *Le producteur de lait québécois* constitue un des principaux mandats de la direction au plan de la communication avec les producteurs. En 2001, nous avons modifié le calendrier de parution afin que la revue sorte au début du mois. Nous nous sommes de nouveau associés au PATLQ pour la publication de son rapport annuel de production, en mai, à titre de numéro spécial de la revue *Le producteur de lait québécois*. Ce projet qui s'est autofinancé par la vente d'espace publicitaire permet à tous les producteurs abonnés du magazine de prendre connaissance des services offerts par le PATLQ, dont la Fédération est l'actionnaire majoritaire.

Des documents, dépliants d'information, lettres spéciales, avis publicitaires ou chroniques et articles pour d'autres publications sont également rédigés, à l'occasion en collaboration avec d'autres directions, sur des sujets d'intérêt pour les producteurs. La crise de la fièvre aphteuse en Grande-Bretagne et en Europe a provoqué de l'inquiétude au Canada en 2001. La direction a préparé et expédié aux producteurs un feuillet sur les précautions à prendre pour prévenir la contamination des animaux par des maladies infectieuses. Par ailleurs, nous assumons la préparation du rapport annuel de la Fédération, en collaboration avec les directions concernées. Au rapport annuel 2000 nous avons joint une brochure corporative qui vulgarise le fonctionnement de la mise en marché collective et de la gestion de l'offre et en fait valoir les avantages et bénéfices. Cette brochure a notamment été utilisée dans des activités de relations publiques et de relations gouvernementales.

Nous travaillons aussi, en collaboration avec les dirigeants de la Fédération, à la préparation d'allocutions ou de conférences pour les activités de représentation ou les réunions de l'organisation. Afin de tenir au fait de l'évolution des dossiers de la Fédération les administrateurs et les secrétaires des syndicats régionaux, nous rédigeons une lettre hebdomadaire, *Laitb'do*. La diffusion de cette lettre a été élargie à certains partenaires de la Fédération en 2001. Nous sommes également responsables de l'organisation et de la tenue de réunions régulières avec les secrétaires des syndicats sur des dossiers pertinents à leur fonction.



Training and Information

The Training and Information Department is responsible for internal and external communications by the Federation and coordinates and conducts training and syndicate support activities. Through this role, it cooperates closely with the other Departments and with elected officers, offering support and advice in these areas.

Production of *Le producteur de lait québécois* magazine is one of the principal tasks of the Department in its role of communicating with producers. In 2001 we changed the publishing schedule so that the magazine now appears at the start of the month. We again joined with the Dairy Herd Analysis Service (PATLQ) to publish its annual report in a special May issue of *Le producteur de lait québécois*. This project, which was financed from advertising revenues, reminded producer subscribers of the services offered by PATLQ, of which the Federation is the major shareholder.

The Department also produces documents, information pamphlets, special letters, advertising notices and columns and articles for other publications on topics of interest to farmers, occasionally working in cooperation with other Departments. The foot and mouth disease crisis in the UK and Europe was a source of concern in Canada in 2001. The Department prepared and distributed to farmers a flyer on appropriate precautions for preventing animal contamination from infectious diseases. We also handle preparation of the Federation's Annual Report, in cooperation with the other Departments concerned. Enclosed with the 2000 Annual Report was a corporate pamphlet explaining how supply management and collective milk marketing work and explaining the advantages and benefits they offer. This pamphlet was also used in public and government relations activities.

In cooperation with the Federation's officers, we assisted in preparing speeches and presentations for appearances and meetings. To keep the directors and the regional syndicates informed of developments in Federation projects, we produce a weekly newsletter, *Laitb'do*. The circulation of this newsletter was expanded to include certain Federation partners in 2001. We are also responsible for organizing and holding regular meetings with the secretaries of the syndicates on issues related to their duties.

Au plan des communications externes, nous répondons aux nombreuses demandes d'information du public et des médias sur la production laitière et les dossiers de la Fédération. La direction est aussi appelée à faire des présentations ou des conférences sur la production laitière et sur notre système de mise en marché, notamment auprès de visiteurs étrangers. Nous assurons, le cas échéant, la préparation d'activités de presse et de communiqués, et nous conseillons les porte-parole de la Fédération auprès des médias. Les suites des décisions de l'OMC sur le lait d'exportation et les retombées au Canada des crises européennes de la fièvre aphteuse et de l'encéphalite spongiforme bovine ont constitué les dossiers chauds dans ce secteur de nos activités au cours de l'année.

En 2001, nous avons travaillé au projet de refonte du site Internet de la Fédération (www.lait.org) qui est en ligne depuis 1998. Un tout nouveau site devrait être inauguré en 2002. Nous avons également collaboré avec la Direction technologie et information de gestion à la préparation du contenu du site «extranet producteur» de la Fédération et du portail laitier *LaitToile* qui réunira la Fédération, le Centre d'insémination artificielle du Québec, le Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec et le Conseil québécois des races laitières. Ces sites seront lancés également en 2002. La direction demeure responsable du contenu du site corporatif et des réponses aux demandes d'information des internautes qui nous visitent.

Sur le plan de la formation et de la vie syndicale, la direction a tenu, comme à tous les ans, une session de formation de deux jours pour les nouveaux administrateurs des syndicats régionaux. De plus, nous avons finalisé la préparation d'une session de formation sur le système de mise en marché du lait, destinée aux nouveaux producteurs. Nous avons expérimenté cette session en décembre 2001 et elle devrait être offerte par les syndicats régionaux à compter de 2002.

Enfin, la direction est aussi responsable de la préparation de la journée annuelle de réflexion des délégués qui se tient à l'automne et collabore étroitement avec la direction générale à la préparation des assemblées générales de la Fédération.

On the external communications front, we respond to many requests for information from the public and the media on dairy production and Federation issues. The Department is also called on to make presentations or give lectures on dairy production and our marketing system, particularly to foreign visitors. When necessary, we prepare media activities and press releases and brief the Federation's media spokespersons. The consequences of the WTO decisions on export milk and the effects in Canada of the European foot and mouth and mad cow disease crises were hot issues in this sector of our activities during the year.

In 2001, we worked on the redesign of the Federation's Web site (www.lait.org) which has been on line since 1998. The brand new site should be launched in 2002. We also worked with the Technology and Management Information Department on preparing content for the Federation's "producer extranet" site and the *Laittoile* dairy portal, which will be used by the Federation, the Centre d'insémination artificielle du Québec, the Dairy Herd Analysis Service and the Conseil québécois des races laitières. These sites will also be launched in 2002. The Department remains responsible for the content on the corporate site and for replying to requests for information from its visitors.

In the area of training and union support activities, the Department held a two-day training session, as it does every year, for the new directors of regional syndicates. In addition, we finalized the preparation of a training session on the milk marketing system intended for new producers. We tried out this session in December 2001 and it should be available from regional syndicates starting in 2002.

Finally, the Department is also responsible for preparing the annual delegates' Discussion Day, held in the fall, and works closely with General Management in preparing the Federation's General Meetings.

Florent Lapierre et Céline Richard,
respect et solidarité à cœur

*Céline Richard
et Florent Lapierre*



Florent Lapierre and Céline Richard, taking respect and solidarity to heart

Pioneers in the production of organic milk in Quebec, Florent Lapierre and Céline Richard are from Saint-Sébastien. Their farm is right in the heart of the village,

nestled in a hilly landscape dominated by a distant Mount Mégantic. From the moment you meet these friendly people, you feel comfortable. What you see is what they are. Florent and Céline are people of the land. Their words are few but their pride is generous. They speak of their work they way you recite a poem, to give life even more meaning.

Although they have chosen organic farming, you will never hear them speak disparagingly of other production methods. That's because they are also dedicated to another value, solidarity. As they see it, there is one essential in the dairy industry today: all dairy farmers "must work together."

In choosing organic dairy farming, they made a choice that suits their outlook. They see it as both a worthwhile challenge and the logical extension of a strong belief: "Changing your production system to produce organic milk means rethinking everything you do, from how you manage the farm to the relationship between the soil, the plants, the animals and us, the dairy farmers. We don't see ourselves as marginal but as a part of a large group. All dairy farmers have to work together. What is really essential is that we respect each other and can talk to each other and advance together."

Pionniers dans la production de lait biologique au Québec, Florent Lapierre et Céline Richard sont de Saint-Sébastien. Leur ferme est en plein cœur de ce village et d'un paysage de collines que domine au loin le mont Mégantic. Dès le premier contact avec ces gens chaleureux, on se sent à l'aise. Ils sont dans la vie comme dans leurs paroles. Ce sont des gens de la terre. De peu de mots, mais de beaucoup de fierté. Ils parlent de leur métier comme on récite un poème pour donner à la vie un sens encore plus profond.

S'ils ont fait le choix de la production biologique, jamais vous ne les entendrez porter le moindre jugement sur tout autre choix qui puisse être fait quant aux méthodes de production. C'est qu'ils cultivent également avec beaucoup de soin une autre valeur : la solidarité. Pour eux, qu'ils pensent à aujourd'hui ou à l'avenir de leur secteur de production, il y a une chose essentielle : tous les producteurs et les productrices de lait «doivent travailler ensemble».

En s'orientant en production de lait biologique, ils ont fait un choix qui convenait à leur façon d'être. C'est pour eux à la fois un défi intéressant et l'aboutissement d'une réflexion : «Changer son système de production pour produire du lait biologique implique de repenser toutes ses façons de faire, de la gestion de l'entreprise jusqu'aux liens qui existent entre le sol, les plantes, les animaux et nous, producteurs laitiers.»

«*Nous ne nous
inscrivons pas dans
la marginalité, mais
dans la solidarité.
Tous les producteurs
de lait doivent
travailler ensemble.
L'essentiel, c'est de
se respecter, d'être
capables de se parler
et de cheminer
ensemble.*»

FERME CHARPIERRE INC.

Propriétaires

Florent Lapierre et Céline Richard.

Localisation

Saint-Sébastien, dans la MRC du Granit.

Troupeau

Plus de 75 têtes de race Holstein, dont 45 vaches.

Production

Lait biologique. 6800 kg par vache sous contrôle laitier.

Bâtiments

Grange étable, étable des génisses, remise à machinerie incluant un atelier chauffé au bois, deux abris à fumier et un purôt de 26 pieds de diamètre sur 12 pieds de haut.

Cultures

91 ha cultivés, dont 14 en pâturage. Fourrages; orge, avoine et blé; ensilage. Tout est produit à la ferme sauf les suppléments protéiniques biologiques.

Boisé

32 ha, surtout du cèdre et d'autres bois mous. C'est l'employé de la ferme qui s'en occupe.

Main-d'œuvre

Un employé : Guy Plante de Stornoway.

FERME CHARPIERRE INC.

Owners: Florent Lapierre and Céline Richard.

Location: Saint-Sébastien, in the du Granit MRC.

Herd: More than 75 head of Holsteins, including 45 cows.

Production: Organic milk. 6,800 kg per cow under dairy control.

Buildings: Cow barn, heifer barn, machine shed including a wood-heated workshop, two manure shelters + 1 holding basin 26 feet in diameter and 12 feet high.

Crops: 91 ha of cropland, including 14 in pasture. Forage, grains (barley, oats, wheat), silage. Everything is grown on the farm except organic protein supplements.

Woodlot: 32 ha, mainly cedar and other softwoods, managed by a farm employee.

Manpower: 1 employee: Guy Plante from Stornoway.

En 2001, les gestes de communication devaient refléter le dynamisme de l'univers du lait pour ainsi déclencher le réflexe d'en boire, autant pour le plaisir que pour la santé, auprès de tous les groupes d'âge.

TÉLÉVISION FRANÇAISE ET ANGLAISE

La télévision a été le médium par excellence pour atteindre une portion importante de la population. Dès la mi-septembre, nous avons lancé la nouvelle campagne publicitaire présentant deux nouveaux messages de 30 secondes et un message de 60 secondes qui s'adressent plus particulièrement aux 18-49 ans. Chaque message nous fait réaliser que le lait est aussi indispensable à nos existences que peuvent l'être des chansons à succès.

Fait à souligner, pour la première fois on utilisait la télévision anglaise, avec une version adaptée d'un des messages français de 30 secondes, comme moyen de communication pour rejoindre cette clientèle.

AFFICHAGE

L'automne dernier, 101 panneaux extérieurs, installés à Montréal et à Québec, affichaient l'ossature d'un avant-bras et d'une main avec la signature Le Lait. Également, durant le mois de décembre, les 123 aubus, installés à Montréal, à Laval, sur la Rive-Sud et à Québec, montraient un index et un pouce en santé grâce au lait.

IMPRIMÉ

Pour les magazines *Coup de Pouce*, *7 jours*, *Châtelaine*, *Elle Québec* et *L'actualité*, trois concepts différents proposaient le lait comme source de calcium au lieu des suppléments.

AFFICHE

Comme à l'accoutumée, nous avons conçu des affiches, en versions française et anglaise, qui ont été distribuées dans les écoles et les établissements publics. Nous avons repris le visuel du «pain d'épice» dans une nouvelle version pour le plaisir des grands et des petits.

COMMUNICATION-NUTRITION

La Fédération a continué son programme d'aide à la prévention de l'ostéoporose. L'objectif de ce programme est de sensibiliser la population adulte à l'incidence de cette maladie et aux habitudes de vie à adopter pour la prévenir. Depuis 1996, le programme a été intégré à la tournée «Santé et Bel Âge» où plus de 5003 aîné(e)s ont pu en bénéficier.



Advertising and Promotion

In 2001, communications initiatives were designed to reflect a modern, dynamic image of milk and to simulate consumption among all age groups, as much for enjoyment as for health benefits.

FRENCH AND ENGLISH TELEVISION

Television was most appropriate medium to reach a large segment of the public. Starting in mid-September, we launched the new advertising campaign, featuring two new 30-second and one 60-second commercials aimed at consumers aged 18 to 49. Each message brings home the point that drinking milk is as essential to life as listening to popular music.

This year, for the first time, we used a version of one of the French 30-second messages on English television, as a way of reaching this audience.

BILLBOARDS

Last fall, 101 billboards, located in Montreal and Quebec City, showed the skeletal structure of a forearm and a hand and the signature phrase "Le Lait". Likewise during December, 123 bus shelters in Montreal, Laval, the South Shore and Quebec City displayed an index finger and thumb, healthy thanks to milk.

PRINT ADVERTISING

Three different concepts, suggesting milk as a source of calcium instead of supplements, appeared in *Coup de Pouce*, *7 jours*, *Châtelaine*, *Elle Québec* and *L'actualité* magazines.

Une publication a vu le jour en 2001 : *Mythes et réalités*, qui s'adresse à la population en général. Ce dépliant répond à 10 mythes souvent entretenus sur le lait et les produits laitiers, entre autres : le lait, c'est seulement bon pour les enfants; rien ne prouve que le lait prévienne l'ostéoporose; beaucoup de personnes sont allergiques au lait.

CAMPAGNES PROMOTIONNELLES

Enfants

La Direction publicité et promotion a poursuivi son action éducative dans les maternelles et les écoles primaires du Québec avec son matériel Éducation-Nutrition. Pour une neuvième année, elle a commandité la randonnée à vélo le Tour des Enfants. Nous avons aussi participé au Lait en fête, un événement dédié aux 3-11 ans.

Adolescents, adolescentes

Plusieurs activités à caractère sportif et culturel telles que le Salon de la Jeunesse, le programme «Dépanne-lait» et les tournois de hockey nous ont permis de renforcer notre présence auprès des jeunes afin qu'ils choisissent le lait comme boisson en toutes occasions.

Adultes

Nous avons rejoint la clientèle adulte par des événements familiaux comme le Tour de l'Île, le Festival de la Santé, les FrancoFolies, la Tournée «Frulatté» et bien d'autres.

En septembre, les services de marketing des organisations de producteurs laitiers du Québec, de l'Ontario et des Maritimes, en collaboration avec la compagnie Nabisco, ont organisé une promotion en magasins visant à augmenter les ventes de lait et de biscuits Oreo durant cette période.

Le calendrier, produit en collaboration avec les marchés Métro et Richelieu, présente des recettes à base de lait et de produits laitiers. Plus de 550 000 exemplaires ont été distribués à l'échelle du Québec.

POSTER

As usual, we produced French and English posters for distribution to schools and public institutions. We re-used the "gingerbread man" visual in a new version, to please viewers big and small.

NUTRITION COMMUNICATIONS CAMPAIGN

The Federation continued its osteoporosis detection program. The goal of this program is to make the adult population aware of this condition and lifestyle habits that help prevent it. Since 1996, the program has been included in the "Santé et Bel Âge" program from which more than 5,003 senior citizens have benefited.

A new publication was issued in 2001, entitled "Mythes et réalités" and intended for the general public. This pamphlet debunks 10 myths often associated with milk and dairy products, such as milk is only good for children, nothing proves that milk prevents osteoporosis, and many people are allergic to milk.

PROMOTION CAMPAIGNS

Children

The Advertising and Promotion Department continued its educational activities in Quebec's kindergartens and elementary schools, using its Nutrition-Education materials. For the ninth year in a row, it sponsored the Tour des Enfants children's cycling event. We also participated in Lait en fête, an event for 3 - 11 year-olds.

Teenagers

Many sports and cultural activities, such as the Salon de la Jeunesse, the "Dépanne-lait" program and hockey tournaments enabled us to reinforce our image with youngsters so that they choose milk at all times.

Adults

We reached adults through family events such as the Tour de l'Île bicycle event, the Festival de la Santé, the FrancoFolies and the "Frulatté" tour.

In September, the marketing departments of dairy farmer organizations in Quebec, Ontario and the Maritimes, in collaboration with Nabisco, organized an in-store promotion to increase sales of milk and Oreo cookies.

The calendar produced in cooperation with Métro and Richelieu supermarkets presents milk and dairy product recipes. More than 550,000 copies were distributed throughout Quebec.

INTERNET

En septembre, nous avons lancé la version anglaise du site Internet www.lelait.com/milk pour le bénéfice d'un plus grand nombre d'internautes.

LE LAIT S'EN TIRE AVEC HONNEUR

La campagne du lait a été très médiatisée en 2001, notamment en raison des récompenses qu'elle a reçues. Douze prix dont huit coqs lui ont été décernés par le Publicité-Club de Montréal et un mondial pour la publicité francophone.

UN DON DE 50 000 \$ POUR LA FONDATION OLO

En avril 2001, la Fédération des producteurs de lait du Québec a remis 50 000 \$ à la Fondation OLO (œuf, lait, orange), un organisme qui vient en aide aux femmes enceintes en milieux défavorisés. Cet argent provenait de la vente des CD *Le Lait*, *l'album Blanc*.

CRÈME

Imprimé

Au printemps dernier, nous avons produit un magazine, *La crème en toutes saisons*, imprimé à 125 000 exemplaires et contenant plus d'une vingtaine de recettes à base de crème. Pour le lancement, nous l'avons encarté dans le magazine *Le Lundi* du 7 avril 2001.

Affichage

De la mi-juin à la fin juillet, plus de 180 panneaux extérieurs à Montréal et à Québec arboraient le sigle de la crème avec le visuel «un cœur formé de petits fruits». Cette même photo a été reprise en affiche pour les centres de cueillette de petits fruits et les endroits publics.



INTERNET

In September, we launched the English version of the www.lelait.com/milk Internet site, to serve a larger number of Web surfers.

MILK TAKES THE HONORS

The milk campaign was very visible in the media in 2001, due in part to the awards it received: twelve prizes, including eight Coqs, from the Publicité-Club de Montréal and a world prize for French-language advertising.

A DONATION OF \$50,000 TO THE OLO FOUNDATION

In April 2001, the Fédération des producteurs de lait du Québec presented \$50,000 to Foundation OLO (œuf, lait, orange – egg, milk, orange), an organization that assists pregnant women in underprivileged communities. The funds were from the sale of the CD called "Le Lait, l'album Blanc".

CREAM

Print

Last spring, we prepared a publication entitled "La crème en toutes saisons", with a print run of 125,000 copies, containing more than twenty cream-based recipes. For its launching, it was inserted the April 7, 2001 issue of *Le Lundi* magazine.

Billboards

From mid June to mid July, more than 180 billboards in Montreal and Quebec City featured the cream logo, with a visual of a heart made of fruit. This photograph also appeared on posters displayed at berry picking centers and in other public places.

États financiers

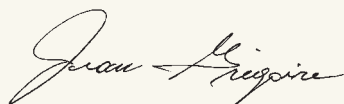
Financial Statements

La responsabilité des états financiers et de tous les renseignements présentés dans le rapport annuel relève de la direction de la Fédération des producteurs de lait du Québec. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et ils ont été approuvés par le Conseil d'administration. L'information financière et celle portant sur l'exploitation utilisées dans le reste du rapport annuel sont conformes aux renseignements présentés dans les états financiers.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes de contrôles internes comprenant des politiques et des procédures et la séparation des tâches et des responsabilités. Ces systèmes sont conçus en vue de fournir l'assurance que l'actif de la Fédération est bien sauvegardé, que toutes les opérations sont dûment autorisées, correctement inscrites et présentées et que l'on peut se fier aux registres comptables pour la préparation des états financiers. Aux systèmes de contrôles internes s'ajoutent un programme de vérifications internes ainsi que des revues appropriées effectuées par la direction.

Les vérificateurs indépendants Samson Bélair Deloitte & Touche, nommés par l'Assemblée générale, ont vérifié les états de la Fédération conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et ont présenté le rapport qui suit.

Le président du Conseil,



Jean Grégoire

Le 1^{er} vice-président,



Marcel Groleau

Le 22 février 2002

Aux producteurs de
Fédération des producteurs de lait du Québec
(Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec)

Nous avons vérifié le bilan de la Fédération des producteurs de lait du Québec (Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec) au 31 décembre 2001 et les états des résultats et de l'évolution des soldes de fonds, de l'évolution du solde à verser aux producteurs du Fonds du Pool et du solde à percevoir des entreprises laitières et des producteurs du Fonds d'indemnisation, de l'évolution de la réserve d'ajustements du Système centralisé de vente des quotas et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fédération. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Tel que mentionné à la note complémentaire 2, les comptes du Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait ont fait l'objet d'états financiers vérifiés distincts et n'ont pas été inclus dans les états financiers ci-joints. À cet égard, ces états financiers ne sont pas conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

À notre avis, à l'exception du fait qu'ils n'incluent pas les comptes du Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait tel que mentionné au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fédération au 31 décembre 2001 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Samson Bégin
Deloitte & Touche

Comptables agréés
Montréal, Québec
Le 22 février 2002

Bilan

au 31 décembre 2001

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Programmes - qualité du lait \$	Fonds de développement \$
Actif				
À court terme				
Encaisse et dépôts à terme	6 232 875	5 395 376	1 086 604	–
Débiteurs (note 3)	240 953	24 271	2 738	–
Créances interfonds	5 507 002	2 989 325	105 772	465 847
Frais imputables au prochain exercice	216 787	136 171	8 303	–
Réserve d'ajustements (note 4)	–	–	–	–
Solde à percevoir des entreprises laitières et des producteurs en vertu des Conventions de mise en marché du lait (note 5)	–	–	–	–
	12 197 617	8 545 143	1 203 417	465 847
Placements (note 6)	172	–	–	875 824
Immobilisations (note 7)	458 031	6 291	–	–
Autre élément d'actif	217 224	–	–	–
	12 873 044	8 551 434	1 203 417	1 341 671
Passif				
À court terme				
Créditeurs (note 8)	2 215 491	4 541 199	111 129	–
Créances interfonds	464 093	35 652	9 145	–
Revenus reportés	27 977	–	–	–
Solde à verser aux producteurs	–	–	–	–
Réserve d'ajustements (note 4)	–	–	–	–
	2 707 561	4 576 851	120 274	–
Apport reporté (note 10)	40 987	–	–	–
	2 748 548	4 576 851	120 274	–
Soldes de fonds (note 11)				
Investis en immobilisations	417 044	6 291	–	–
Affectés à Novalait inc. et au Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicommis)	–	–	–	875 824
Libres d'affectations	9 707 452	3 968 292	1 083 143	465 847
	10 124 496	3 974 583	1 083 143	1 341 671
	12 873 044	8 551 434	1 203 417	1 341 671

Éventualités (note 14)

Fonds du pool \$	Fonds d'indemnisation \$	SCVQ \$	Élimination* \$	2001 Total \$	2000 Total \$
(2 865 173)	–	27 207 826		37 057 508	28 540 049
151 408 828	–	1 402 757		153 079 547	150 083 276
4 108 799	–	–	(13 176 745)	–	–
–	–	–		361 261	369 867
–	–	3 730 057		3 730 057	–
–	4 232 829	–		4 232 829	3 781 218
152 652 454	4 232 829	32 340 640	(13 176 745)	198 461 202	182 774 410
–	–	–		875 996	855 312
–	–	–		464 322	817 327
–	–	–		217 224	217 224
152 652 454	4 232 829	32 340 640	(13 176 745)	200 018 744	184 664 273
135 743 443	124 030	28 998 321		171 733 613	161 648 778
5 216 737	4 108 799	3 342 319	(13 176 745)	–	–
–	–	–		27 977	–
11 692 274	–	–		11 692 274	7 103 849
–	–	–		–	1 541 273
152 652 454	4 232 829	32 340 640	(13 176 745)	183 453 864	170 293 900
–	–	–		40 987	239 011
152 652 454	4 232 829	32 340 640	(13 176 745)	183 494 851	170 532 911
–	–	–		423 335	578 316
–	–	–		875 824	855 120
–	–	–		15 224 734	12 697 926
–	–	–		16 523 893	14 131 362
152 652 454	4 232 829	32 340 640	(13 176 745)	200 018 744	184 664 273

* Les créances interfonds présentées dans les fonds particuliers sont éliminées dans la colonne des totaux.

Résultats

et évolution des soldes de fonds du Fonds d'administration, du Fonds

de publicité et promotion, des Programmes – qualité du lait et du Fonds de développement de l'industrie laitière – des producteurs de lait – du Québec

de l'exercice terminé le 31 décembre 2001

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Programmes - qualité du lait \$	Fonds de développement \$	2001 Total \$	2000 Total \$
Produits						
Prélèvements	11 575 452	29 163 202	–	303 615	41 042 269	40 506 840
Retenues – qualité	–	–	1 066 057	–	1 066 057	1 046 535
Intérêts	1 094 978	93 682	–	15 560	1 204 220	1 485 222
	12 670 430	29 256 884	1 066 057	319 175	43 312 546	43 038 597
Charges						
Activités de promotion	–	2 238 416	–	–	2 238 416	3 060 814
Campagnes publicitaires	–	5 888 704	–	–	5 888 704	5 064 595
Contribution et cotisation aux Producteurs laitiers du Canada	1 032 889	19 533 784	–	–	20 566 673	21 048 366
Contribution à l'Union des producteurs agricoles	2 874 286	–	–	–	2 874 286	2 884 241
Exploitation	6 079 884	407 383	183 002	–	6 670 269	6 534 101
Information	126 242	–	5 309	–	131 551	101 588
Recherche et quote-part de la perte de Novalait inc.	290 452	–	8 615	260 217	559 284	502 853
Retenues – qualité versées aux entreprises laitières coopératives	–	–	753 404	–	753 404	721 246
Réunions des administrateurs et des membres	1 237 428	–	–	–	1 237 428	1 074 944
	11 641 181	28 068 287	950 330	260 217	40 920 015	40 992 748
Excédent des produits sur les charges	1 029 249	1 188 597	115 727	58 958	2 392 531	2 045 849
Soldes de fonds au début	9 095 247	2 785 986	967 416	1 282 713	14 131 362	12 085 513
Soldes de fonds à la fin	10 124 496	3 974 583	1 083 143	1 341 671	16 523 893	14 131 362

Évolution

du solde à verser aux producteurs du Fonds du pool

et du solde à percevoir des entreprises laitières et des producteurs
du Fonds d'indemnisation

de l'exercice terminé le 31 décembre 2001

	Fonds du pool				2001	2000
	Ventes de lait \$	Frais de transport \$	Total Fonds du pool \$	Fonds d'indemnisation \$	Total \$	Total \$
Recettes						
Provenant des ventes						
de lait (note 12)	1 673 120 678	–	1 673 120 678	5 415 965	1 678 536 643	1 672 226 529
Intérêts	304 009	–	304 009	(66 944)	237 065	378 895
	1 673 424 687	–	1 673 424 687	5 349 021	1 678 773 708	1 672 605 424
Distribution des recettes						
Versements nets aux producteurs	1 562 621 448	–	1 562 621 448	7 506 780	1 570 128 228	1 572 659 715
Déduction pour frais de transport	55 315 367	(55 315 367)	–	–	–	–
Prélèvements	40 452 366	–	40 452 366	–	40 452 366	40 506 840
Retenues – qualité	1 016 501	–	1 016 501	–	1 016 501	1 046 535
Compensation pour la transformation à la période des Fêtes	–	–	–	–	–	109 323
Contribution des producteurs au Fonds d'indemnisation	9 060 070	–	9 060 070	(9 060 070)	–	–
Frais de transport et de mise en commun des frais de transport (note 13)	–	55 256 801	55 256 801	7 353 922	62 610 723	61 041 195
Frais d'analyse de dépistage des antibiotiques	429 076	–	429 076	–	429 076	429 542
	1 668 894 828	(58 566)	1 668 836 262	5 800 632	1 674 636 894	1 675 793 150
Excédent des recettes sur la distribution des recettes (de la distribution des recettes sur les recettes)	4 529 859	58 566	4 588 425	(451 611)	4 136 814	(3 187 726)
Soldes à verser (à percevoir) au début	7 333 153	(229 304)	7 103 849	(3 781 218)	3 322 631	6 510 357
Soldes à verser (à percevoir) à la fin (notes 5 et 9)	11 863 012	(170 738)	11 692 274	(4 232 829)	7 459 445	3 322 631

de l'exercice terminé le 31 décembre 2001

	2001 \$	2000 \$
Recettes provenant des producteurs de lait du Québec sur l'achat de quota	233 925 644	273 108 732
Déboursés aux producteurs de lait du Québec sur la vente de quota	239 196 974	270 403 748
Excédent des (déboursés) recettes	(5 271 330)	2 704 984
Réserve d'ajustements au début	1 541 273	(1 163 711)
Réserve d'ajustements à la fin (note 4)	(3 730 057)	1 541 273

Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 décembre 2001

	2001 \$	2000 \$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges pour les fonds d'administration, de publicité et promotion, des Programmes-qualité du lait et du fonds de développement de l'industrie laitière	2 392 531	2 045 849
Excédent des recettes sur la distribution des recettes (de la distribution des recettes sur les recettes) pour les fonds du pool et d'indemnisation	4 136 814	(3 187 726)
Excédent des (déboursés) recettes du Système centralisé de vente des quotas	(5 271 330)	2 704 984
	1 258 015	1 563 107
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement de l'apport reporté	(198 024)	(346 337)
Amortissement des immobilisations	422 989	700 625
Quote-part de la perte de Novalait inc.	260 793	238 880
	1 743 773	2 156 275
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 17)	7 125 147	(684 688)
	8 868 920	1 471 587
Activités de financement et d'investissement		
Acquisitions de placements	(281 477)	(272 110)
Acquisitions d'immobilisations	(69 984)	(281 972)
Diminution d'un autre élément d'actif	–	24 114
	(351 461)	(529 968)
Augmentation des liquidités	8 517 459	941 619
Liquidités au début de l'exercice	28 540 049	27 598 430
Liquidités à la fin de l'exercice	37 057 508	28 540 049

1. DESCRIPTION DE LA FÉDÉRATION

La Fédération des producteurs de lait du Québec est constituée en vertu de la *Loi des syndicats professionnels*. Elle réalise la mise en marché collective de tout le lait produit au Québec à titre d'administrateur du Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec, créé en vertu de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles*.

La Fédération est exempte d'impôts sur le revenu en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* fédérale et de la *Loi sur les impôts* du Québec.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Comptabilité par fonds

La Fédération des producteurs de lait utilise la comptabilité par fonds et applique la méthode du report.

Les états financiers de la Fédération comptent huit fonds qui sont présentés et regroupés selon le secteur d'activité et le mandat confié à la Fédération. La Fédération distingue trois secteurs d'activité :

- Administration du plan conjoint et services aux membres
- Mise en marché du lait
- Administration d'un système d'échange de quota

Le premier secteur d'activité, administration du plan conjoint et services aux membres, regroupe cinq fonds : les fonds d'administration, de publicité et de promotion, de qualité du lait, de développement de l'industrie laitière et de défense des intérêts économiques des producteurs de lait. Toutes ces activités sont financées entièrement par les producteurs membres.

Les produits et les charges afférents à l'administration du plan conjoint et de la Fédération sont présentés dans le Fonds d'administration, notamment l'administration des différents règlements, la négociation et l'application des conventions de mise en marché, de transport du lait et ententes nationales et les différents services aux producteurs, sauf ceux couverts par d'autres fonds. Ces activités sont financées par les prélèvements du plan conjoint et de l'administration.

Les produits et les charges afférents aux activités de promotion du lait et des produits laitiers ainsi qu'au maintien et au développement des marchés sont présentés dans le Fonds de publicité et promotion. Ces activités sont financées par le prélèvement de publicité.

Les produits et les charges destinés à mettre en application des programmes d'amélioration de la qualité du lait et d'aide technique aux producteurs qui éprouvent des difficultés à répondre aux normes sont présentés dans le fonds Programmes – qualité du lait. Ces activités sont financées par les retenues appliquées sur les versements des producteurs qui ne satisfont pas aux normes de qualité.

Les produits et les charges afférents à la recherche stratégique pour le secteur laitier sont présentés dans le Fonds de développement de l'industrie laitière – des producteurs de lait – du Québec (antérieurement Plan de relance et de développement). Ce fonds présente les placements détenus par les producteurs dans le Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicommiss) et la société Novalait inc., organismes formés en partenariat avec les transformateurs laitiers québécois. Les producteurs contribuent aux activités de ce fonds par le prélèvement du fonds de développement.

Le Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait a été constitué afin de donner aux producteurs de lait du Québec les moyens de financer des projets et des activités reliés à la défense des intérêts économiques des producteurs de lait. Ces activités sont financées par le prélèvement du fonds de défense. Les états financiers de ce fonds sont présentés distinctement.

Le second secteur d'activité, mise en marché du lait, regroupe deux fonds : le Fonds du pool et le Fonds d'indemnisation. Au moyen de leur plan conjoint, les producteurs ont délégué à la Fédération la responsabilité de la commercialisation de tout le lait produit et la négociation de toutes les conditions de vente.

Les recettes et la distribution des recettes afférentes à la vente en commun de tout le lait produit au Québec ainsi que la mise en commun des frais de transport du lait sont présentées dans le Fonds du pool selon les modalités du Règlement sur le paiement du lait aux producteurs et du Règlement sur la mise en commun des frais de transport du lait.

Les recettes et la distribution des recettes, prévues aux Conventions de mise en marché du lait, afférentes au respect des garanties d'approvisionnement des usines et des besoins des consommateurs en produits laitiers, sont présentées dans le Fonds d'indemnisation. Jusqu'au 31 juillet 2001, les producteurs et les transformateurs participaient au financement de ces activités. Depuis le 1^{er} août 2001, la seule activité du fonds consiste au versement aux producteurs d'une prime de régularité à la production à l'automne 2001 et financée exclusivement par les producteurs.

La Fédération administre un système mensuel d'échange de quota afin de faciliter les échanges entre les producteurs. Ce dernier secteur d'activité présente les transactions de vente et d'achat de quota des producteurs de lait du Québec réalisées par le Système centralisé de vente des quotas. Afin d'assurer le bon fonctionnement du système, le Fonds d'administration avance les liquidités nécessaires au besoin.

Organismes contrôlés et satellites

La Fédération présente en note complémentaire les informations concernant les organismes contrôlés et satellites.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées suivantes :

Matériel roulant	3 ans
Matériel informatique	3 ans
Systèmes informatiques et refonte	5 ans

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût, à l'exception des actions détenues dans la société Novalait inc. qui sont présentées à la valeur de consolidation.

3. DÉBITEURS

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Programmes - qualité du lait \$	Fonds du pool \$	SCVQ \$	2001 Total \$	2000 Total \$
Entreprises laitières	-	-	-	139 739 348	-	139 739 348	133 460 272
Fonds de mise en commun interprovincial	-	-	-	11 614 341	-	11 614 341	14 580 101
Organismes apparentés	31 266	-	-	-	-	31 266	78 891
Producteurs	-	-	-	-	1 402 757	1 402 757	907 407
Autres	209 687	24 271	2 738	55 139	-	291 835	1 056 605
	240 953	24 271	2 738	151 408 828	1 402 757	153 079 547	150 083 276

4. RÉSERVE D'AJUSTEMENTS – SYSTÈME CENTRALISÉ DE VENTE DES QUOTAS

La réserve d'ajustements représente la valeur monétaire du quota que le Système centralisé de vente des quotas a généré ou pris en charge afin d'obtenir un équilibre entre les offres de vente et les offres d'achat.

5. SOLDE À PERCEVOIR DES ENTREPRISES LAITIÈRES ET DES PRODUCTEURS EN VERTU DES CONVENTIONS DE MISE EN MARCHÉ DU LAIT – FONDS D'INDEMNISATION

Au 31 décembre, le solde à percevoir des entreprises laitières et des producteurs en vertu des Conventions de mise en marché du lait se détaille comme suit :

	2001 \$	2000 \$
Pour la période antérieure au 1^{er} août 2001		
Solde (à verser aux) à percevoir des entreprises laitières et des producteurs	(46 698)	3 781 218
Pour la période du 1^{er} août au 31 décembre 2001		
Solde à percevoir des producteurs	4 279 527	–
	4 232 829	3 781 218

De plus, pour la période antérieure au 1^{er} août 2001, le solde de 46 698 \$ à verser aux entreprises laitières et aux producteurs (3 781 218 \$ à percevoir des entreprises laitières et des producteurs en 2000) est sujet à ajustements après révision par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec de l'utilisation des quantités de lait reçues par les entreprises laitières. Pour cette période, les transformateurs et les producteurs demeurent responsables de tout déficit encouru.

6. PLACEMENTS – FONDS D'ADMINISTRATION ET FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE – DES PRODUCTEURS DE LAIT – DU QUÉBEC

	2001 \$	2000 \$
Parts sociales du Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec, société en commandite, et actions de catégorie A du Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec inc., au coût	52	52
Parts sociales du Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.), société en commandite, et actions de catégorie A de Gestion C.I.A.Q. inc., au coût	120	140
Actions et souscription d'actions ordinaires de catégorie A de Novalait inc., à la valeur de consolidation au 31 juillet (coût : 2 145 040 \$ en 2001 et 1 868 590 \$ en 2000)	735 299	719 642
Avance au Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicommiss), au coût	140 525	135 478
	875 996	855 312

7. IMMOBILISATIONS – FONDS D'ADMINISTRATION ET FONDS DE PUBLICITÉ ET PROMOTION

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2001 Valeur comptable nette \$	2000 Valeur comptable nette \$
Matériel et systèmes informatiques	3 954 133	3 489 811	464 322	817 327
Matériel roulant	20 888	20 888	–	–
	3 975 021	3 510 699	464 322	817 327

La dépense d'amortissement pour l'exercice s'élève à 422 989 \$ (700 625 \$ en 2000).

8. CRÉDITEURS

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Programmes - qualité du lait \$	Fonds du pool \$	Fonds d'indemnisation \$	SCVQ \$	2001 Total \$	2000 Total \$
Entreprises laitières	–	–	73 935	–	122 792	–	196 727	572 076
Organismes apparentés	923 499	9 955	27 271	93 459	–	–	1 054 184	1 065 657
Organismes provinciaux et national	–	3 704 876	–	–	–	–	3 704 876	3 706 880
Producteurs	–	–	–	129 519 011	1 238	28 998 321	158 518 570	148 506 807
Transporteurs	–	–	–	6 130 973	–	–	6 130 973	6 054 365
Autres	1 291 992	826 368	9 923	–	–	–	2 128 283	1 742 993
	2 215 491	4 541 199	111 129	135 743 443	124 030	28 998 321	171 733 613	161 648 778

9. SOLDE À VERSER AUX PRODUCTEURS – FONDS DU POOL

Le montant de 11 863 012 \$ à verser aux producteurs (7 333 153 \$ en 2000) est sujet à ajustements après révision par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec de l'utilisation des quantités de lait reçues par les entreprises laitières.

10. APPORT REPORTÉ – FONDS D'ADMINISTRATION

En 1996, le Conseil d'administration de la Fédération décidait d'affecter le solde de l'année laitière 1994-1995 du Plan national de commercialisation du lait au financement de la refonte des systèmes informatiques et du matériel informatique requis. Une somme de 2 044 606 \$ a donc été transférée du Fonds du pool vers le Fonds d'administration à titre d'apport reporté.

La Fédération comptabilise cet apport selon la méthode du report. Ainsi, une somme s'élevant à 198 024 \$ (346 337 \$ en 2000) couvrant l'amortissement de la refonte des systèmes informatiques et du matériel informatique relié à la refonte a été portée aux résultats de l'exercice.

Au 31 décembre 2001, le solde de l'apport reporté s'élève à 40 987 \$.

11. ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

	Fonds d'administration		Fonds de publicité et promotion		Programmes – qualité du lait	Fonds de développement			
	Investis en immobilisations \$	Libres d'affectations \$	Investis en immobilisations \$	Libres d'affectations \$	Libres d'affectations \$	Affectés à Novalait inc. et au FDILQ (en fidéicomis) \$	Libres d'affectations \$	2001 Total \$	2000 Total \$
Soldes au début	571 111	8 524 136	7 205	2 778 781	967 416	855 120	427 593	14 131 362	12 085 513
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(220 369)	1 249 618	(4 596)	1 193 193	115 727	20 704	38 254	2 392 531	2 045 849
Acquisitions d'immobilisations	66 302	(66 302)	3 682	(3 682)	–	–	–	–	–
Soldes à la fin	417 044	9 707 452	6 291	3 968 292	1 083 143	875 824	465 847	16 523 893	14 131 362

12. RECETTES PROVENANT DES VENTES DE LAIT – FONDS DU POOL ET FONDS D'INDEMNISATION

Le détail des recettes provenant des ventes de lait s'établit comme suit :

	2001 \$	2000 \$
Ventes provinciales	1 589 142 420	1 558 389 129
Ventes interprovinciales	60 971 642	65 375 861
Résultat des péréquations canadiennes pour la mise en commun des ventes de lait	28 422 581	48 461 539
	1 678 536 643	1 672 226 529

13. FRAIS DE TRANSPORT ET DE MISE EN COMMUN DES FRAIS DE TRANSPORT – FONDS DU POOL ET FONDS D'INDEMNISATION

Depuis août 1998, les producteurs de lait du Québec ainsi que ceux de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard participent à la mise en commun des frais de transport du lait.

Le détail des frais de transport et de mise en commun des frais de transport s'établit comme suit :

	2001 \$	2000 \$
Frais de transport	59 559 880	59 506 547
Résultat de la péréquation interprovinciale pour la mise en commun des frais de transport	3 050 843	1 534 648
	62 610 723	61 041 195

14. ÉVENTUALITÉS

La Fédération fait l'objet de réclamations dans le cours normal de ses activités qui ne devraient pas individuellement ou globalement, avoir des répercussions financières importantes.

Aucune provision n'a été comptabilisée dans les présents états financiers.

15. ENGAGEMENTS

Location de locaux commerciaux

Le bail prévoit un loyer annuel de 217 224 \$ ainsi qu'une clause d'ajustement couvrant les taxes.

Convention de l'immeuble

La Fédération s'est engagée, au moyen d'une convention, à partager avec l'Union des producteurs agricoles et autres partenaires de la Maison de l'UPA le gain net (ou la perte nette) réalisable lors de la cession de l'immeuble. La part de la Fédération s'élève à 17,51 % en 2001. Cette convention prévoit également des modalités de partage advenant le retrait de partenaires sans que l'immeuble soit cédé.

Cette convention est d'une durée indéterminée et la Fédération peut se retirer sur préavis de douze mois.

Dosage des composants pour le paiement du lait

La Fédération, conjointement avec les organismes accrédités et représentant les entreprises laitières, a signé un contrat de service pour le dosage des composants pour le paiement du lait. L'entente, d'une durée de cinq ans, se termine en mai 2003. La partie estimative des coûts payables par la Fédération s'établit à 350 000 \$ pour l'année 2002 et à 150 000 \$ pour 2003.

Coût de production

La Fédération a signé un contrat de recherche pour la réalisation du coût de production du lait. L'entente, d'une durée de cinq ans, vient à échéance en 2003. Les versements futurs s'établissent comme suit : 384 520 \$ en 2002 et 392 285 \$ en 2003.

Un dernier versement de 190 000 \$ sera effectué en 2004 sur la livraison du coût de production de l'année 2003. Le contrat de recherche prévoit également une clause de résiliation et, si elle est exercée, la Fédération s'engage à verser les sommes requises pour compléter le coût de production de l'année en cours.

Campagnes publicitaires et activités de promotion

La Fédération a signé une lettre d'entente avec une agence de publicité pour la réalisation de ses campagnes publicitaires et des protocoles d'entente non résiliables à titre de commanditaire pour différents événements et activités de promotion de l'an 2002. La Fédération s'est ainsi engagée pour une somme de 2 561 400 \$.

16. ORGANISMES CONTRÔLÉS ET SATELLITES

La Fédération détient 52 % des parts sociales du Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec, société en commandite, 52 % du capital-actions du Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec inc., 60 % des parts sociales du Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.), société en commandite, 60 % du capital-actions de Gestion C.I.A.Q. inc. et 50 % du capital-actions de la société Novalait inc.

Aucun de ces organismes n'a été consolidé dans les états financiers de la Fédération des producteurs de lait du Québec.

Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec (PATLQ)

Le Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec, société en commandite, est constitué en vertu des articles 2236 et suivants du Code civil du Québec. Les affaires de la société sont gérées par le commandité, le Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec inc., société constituée en vertu de la partie IA de la *Loi sur les compagnies* du Québec.

La mission du PATLQ est d'offrir à ses clients (producteurs laitiers dans les espèces bovines et caprines) des services de gestion incluant la collecte, la certification, le traitement, l'analyse des données, les analyses en laboratoire et la vulgarisation en matière de gestion des troupeaux laitiers.

Centre d'insémination artificielle du Québec

Le Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.), société en commandite, est constitué en vertu des articles 2236 et suivants du Code civil du Québec. Les affaires de la société sont gérées par le commandité Gestion C.I.A.Q. inc., société constituée en vertu de la *Loi sur les compagnies* du Québec.

La société a pour objet de promouvoir la recherche et le développement dans les domaines de l'amélioration génétique et des nouvelles techniques de reproduction ainsi que de promouvoir l'insémination artificielle, de commercialiser la semence de taureaux et de rendre des services aux producteurs de lait et de bovins.

Novalait inc.

Novalait inc. est constitué en vertu de la partie 1A de la *Loi sur les compagnies* du Québec. La société a pour mission d'assurer, par son leadership et ses actions, le développement et la valorisation des connaissances et des innovations en vue de favoriser la croissance durable de l'industrie laitière du Québec.

Les états financiers condensés de Novalait inc. au 31 juillet se présentent comme suit :

	2001 \$	2000 \$
Situation financière		
Total des actifs	1 604 502	1 540 861
Total des passifs	133 906	101 576
Total des actifs nets	1 470 596	1 439 285
	1 604 502	1 540 861
Résultats des activités		
Total des produits	103 376	60 714
Total des charges	624 965	538 474
Excédent des charges sur les produits	(521 589)	(477 760)
Flux de trésorerie		
Sorties de fonds – activités d'exploitation	(428 500)	(342 452)
Sorties de fonds – activités d'investissement	(53 345)	(5 476)
Entrées de fonds – activités de financement	552 903	542 415
Augmentation des liquidités	71 058	194 487

17. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION

	2001 \$	2000 \$
Augmentation des débiteurs	(2 996 271)	(1 961 066)
Diminution des frais imputables au prochain exercice	8 606	16 557
Augmentation des créditeurs	10 084 835	1 259 821
Augmentation des revenus reportés	27 977	–
	7 125 147	(684 688)

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà mentionnées dans les états financiers, la Fédération a conclu les opérations suivantes :

	2001 \$	2000 \$
Union des producteurs agricoles (Loyer, services techniques et informatiques)	705 335	766 753
Syndicats régionaux (Versements pour les budgets d'opérations et les frais de transport)	2 719 976	2 695 356
Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec (Analyses de laboratoire)	348 900	335 825
<i>Le producteur de lait québécois</i> (Ventes d'espaces publicitaires)	36 374	39 115